



PRODUCTION DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

**LA GUINÉE
ET L'OUGANDA
SOUHAITENT TIRER
PROFIT DE L'EXPERTISE
ALGÉRIENNE**

Lire en page 6



UNE PIÈCE ARCHÉOLOGIQUE À HAUTE
VALEUR HISTORIQUE

**L'ALGÉRIE RÉCUPÈRE
UNE ÉPÉE DE L'EMIR
ABDELKADER
DE FRANCE**

Lire en page 16

L'EXPRESS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION / MERCREDI 11 OCTOBRE 2023 // N°659 // PRIX 20 DA // Directeur de la publication : ZAHIR MEHDAOUI

IL DÉCIDE DE RÉCUPÉRER
LES TERRES AGRICOLES
DISTRIBUÉES EN
CONCESSION MAIS NON
EXPLOITÉES

**LE GOUVERNEMENT
APPLIQUE LE PRINCIPE
DE LA TERRE À CELUI
QUI LA TRAVAILLE**

Lire en page 5



LE SECTEUR EST APPELÉ
À CROÎTRE

**L'INDUSTRIE,
CHEVILLE OUVRIÈRE
DE L'ÉCONOMIE**

Lire en page 6



LUTTE CONTRE
LA CONTREBANDE
ET LA SPÉCULATION

**GROSSE SAISIE
DE PRODUITS
ALIMENTAIRES À
CHLEF, TAMANRASSET
ET IN GUEZZAM**

Lire en page 16



LE GOUVERNEMENT L'ÉVOQUE DANS SA DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE

**RÉSERVES DE CHANGE :
85 MILLIARDS DE DOLLARS DANS
L'ESCARCELLE À LA FIN DE L'ANNÉE**

● Les entreprises publiques sous la loupe ● Quatre nouveaux contrats signés entre Sonatrach et de grandes compagnies pétrolières ● Des mesures pour améliorer la transparence des marchés publics

Lire en pages 3 et 4



RAIDS AVEUGLES DE L'AVIATION
SIONISTE CONTRE DES CIVILS,
UNE POLITIQUE DE LA TERRE
BRÛLÉE

**DES SCÈNES
D'HORREUR
DANS LA
BANDE DE
GHAZA**

Lire en page 4



PALESTINE

LA BANDE DE GHAZA EN “ÉTAT DE SIÈGE”, L'ONU DÉNONCE !

Le siège total de la bande de Ghaza annoncé par l'occupation sioniste, est interdit par le droit international humanitaire, a rappelé l'ONU mardi.

“L'imposition de sièges qui mettent en danger la vie des civils en les privant de biens essentiels à leur survie est interdite par le droit international humanitaire”, a déclaré le Haut-Commissaire de l'ONU aux droits de l'homme, Volker Türk, dans un communiqué. L'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a fait savoir lundi que plus de 137 000 Palestiniens de Ghaza ont trouvé refuge dans 83 de ses écoles, des chiffres susceptibles d'augmenter avec la poursuite des violents bombardements et des frappes aériennes sur les villes de l'enclave palestinienne menées sans interruption par l'armée d'occupation sioniste. L'UNRWA a appelé à la protection des populations palestiniennes à tout



moment et à un cessez-le-feu immédiat, soulignant la nécessité d'épargner à tout moment les écoles et autres infrastructures palestiniennes, y compris celles abritant des familles déplacées à la suite des violents bombardements de l'armée sioniste par air, par mer et par terre depuis samedi. De son côté, le Programme alimentaire mondial (PAM) a exprimé dimanche sa “profonde inquiétude” face à la détérioration rapide de la situation dans les territoires

palestiniens occupés et à l'impact de l'escalade sioniste sur les populations affectées, notamment à Ghaza. L'agence palestinienne de presse Wafa a indiqué que les forces d'occupation sionistes ont poursuivi pendant la nuit de lundi à mardi le massacre de civils palestiniens dans la bande de Ghaza assiégée, avec des familles entières anéanties et enterrées sous les décombres de leurs maisons détruites par les bombardements aveugles en cours.

CINQ JOURNALISTES PALESTINIENS TOMBENT EN MARTYRS LORS DE L'AGRESSION SIONISTE CONTRE GHAZA

Cinq journalistes palestiniens travaillant dans la bande de Ghaza sont tombés en martyrs au cours des derniers jours à la suite de l'agression sioniste contre l'enclave palestinienne, a indiqué, hier, le syndicat des journalistes palestiniens. Trois professionnels des médias palestiniens ont été tués lors d'un raid nocturne de l'aviation de l'entité sioniste dans le nord de la ville de Ghaza alors qu'ils se trouvaient dans les salles de rédaction de leurs publications, a souligné un communiqué du syndicat. Un autre correspondant, grièvement blessé, est hospitalisé. Deux autres journalistes ont été tués lors de la couverture de l'agression sioniste dans l'est de Bureij et Beit Hanoun, tandis que deux reporters sont toujours portés disparus, selon le syndicat. Le bilan provisoire de l'agression sioniste contre Ghaza et la Cisjordanie s'est élevé mardi à 788 martyrs et 4 100 blessés, selon le ministère de la Santé cité par l'agence palestinienne d'information Wafa. Les avions de chasse de l'occupation sioniste mènent mardi de nouvelles frappes contre des cibles civiles dans la bande de Ghaza pour la quatrième journée consécutive.

LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ARRÊTE LES DATES DES VACANCES SCOLAIRES 2023-2024



Le ministère de l'Education nationale a arrêté le calendrier des vacances scolaires pour l'année 2023-2024, a indiqué un communiqué du ministère. Selon la même source, les vacances d'automne commenceront à partir du mardi 31 octobre (après-midi) pour s'achever le dimanche 5 novembre 2023 (matin), les vacances d'hiver débiteront le jeudi 21 décembre 2023 (après-midi) et s'achèveront le dimanche 7 janvier 2024 (matin), tandis que les vacances de printemps débiteront le jeudi 21 mars 2024 (après-midi) et s'achèveront le dimanche 7 avril 2024 (matin), et ce, dans toutes les régions du pays. Concernant les vacances d'été, elles commenceront, pour

les enseignants, le mardi 4 juillet 2024 (après-midi), à travers tout le territoire national. Par ailleurs, les vacances d'été, pour le personnel administratif, auront lieu “après le parachèvement de toutes les opérations relatives à la fin de l'année scolaire, dont les réunions du conseil d'admission et d'orientation, l'annonce des résultats des examens officiels, la remise des différents documents aux élèves et toutes les opérations relatives à la rentrée scolaire”. Les vacances d'été ont été fixées, pour les 1^{re} et 2^e zones, à partir du jeudi 18 juillet 2024 (après-midi), alors qu'elles commenceront le jeudi 11 juillet 2024 (après-midi) pour la 3^e zone, précise le communiqué.

LA FRANCE DÉFAVORABLE À « LA SUSPENSION DE L'AIDE » À LA PALESTINE

Le ministère français des Affaires étrangères a « fait savoir à la Commission européenne » son opposition à la suspension des aides à la Palestine. Les combats ont fait plus de 1 600 morts au total dans les deux camps depuis le déclenchement de l'opération militaire « Déluge d'Al-Aqsa », samedi 7 octobre. Plus de 800 Israéliens ont été tués et 2 600 blessés ; côté palestinien, au moins 687 personnes sont mortes et 2 900 ont été blessées. Le Hamas et le Djihad islamique détiendraient environ 150 otages. Trois Français ont été tués et au moins 15 ressortissants français sont portés disparus, dont un mineur de 12 ans, selon le Quai d'Orsay. Le ministre de la Défense israélien a annoncé qu'un « siège complet » était imposé à la bande de Ghaza. « Pas d'électricité, pas d'eau, pas de gaz, tout est fermé », a déclaré Yoav Gallant. L'armée israélienne a annoncé avoir frappé ces 24 dernières heures plus de 2 400 « cibles » dans la bande de Ghaza. En réaction, le Hamas a menacé

lundi soir d'exécuter des otages israéliens. Dans une allocution télévisée, le Premier ministre israélien Benjamin Netanyahu a appelé à la formation d'un « gouvernement d'union nationale d'urgence sans conditions préalables ». La France a fait savoir à la Commission européenne son désaccord avec la suspension envisagée des aides versées à la Palestine. L'an passé, la France a contribué à l'aide aux Palestiniens à hauteur de 95 millions d'euros, a précisé mardi le Quai d'Orsay. « Cette aide est concentrée sur le soutien aux populations palestiniennes, dans les domaines de l'eau, de la santé, de la sécurité alimentaire et de l'éducation, explique le ministère. Versée notamment par le biais des Nations unies, elle bénéficie directement à la population palestinienne, à Jérusalem-Est, en Cisjordanie, à Ghaza et dans les camps situés dans les pays voisins. » Le ministère estime que cette aide est « pleinement conforme aux engagements de la France ».

PALESTINE

704 MARTYRS ET 3 900 BLESSÉS DANS L'AGRESSION SIONISTE CONTRE GHAZA

Le bilan de l'agression de l'entité sioniste contre Ghaza et la Cisjordanie s'élève à 704 martyrs et 3 900 blessés, selon l'agence palestinienne d'information Wafa. Un précédent bilan faisait état de 576 martyrs et près de 3 000 blessés parmi les civils palestiniens, selon le dernier bilan provisoire. Les hôpitaux de la bande de Ghaza, cités par Wafa, ont annoncé, lundi après-midi, que le nombre de martyrs, victimes de l'agression sioniste en cours pour le troisième jour, s'élevait à 704 martyrs et 3 900 blessés. Selon la même source, ces chiffres ont été rendus publics dans un communiqué émanant des hôpitaux de la bande de Ghaza et en Cisjordanie. Les avions de chasse de l'occupation sioniste ont effectué de nouvelles frappes contre des cibles civiles dans la bande de Ghaza pour la troisième journée consécutive. Ces avions ont bombardé l'hôpital ophtalmologique international dans la région de Tal al-Hawa et plusieurs maisons dans les villes de Beit Hanoun, Beit Lahia, Jabalia et la région d'Al-Faluja, au nord de la bande de Ghaza, faisant des dizaines de martyrs et de blessés. Les avions ont également bombardé plusieurs appartements résidentiels à Bordj Al-Andalus, au nord du quartier d'Al-Nasr à Ghaza, ainsi que plusieurs maisons à Al-Shuja'iya, Al-Tuffah, dans le camp d'Al-Shati et dans le quartier d'Al-Zaytoun, et plusieurs maisons dans les camps d'Al-Bureij, Al-Nuseirat et Al-Maghazi, ainsi que dans la ville de Deir Al-Balah, au centre de la bande de Ghaza, selon la même source. Les frappes aériennes ont ciblé plusieurs maisons dans les gouvernorats de Khan Younes et de Rafah, au sud de la bande de Ghaza. Des centaines d'obus et de missiles ont été tirés le long de la frontière orientale de la bande de Ghaza, causant d'importantes destructions dans les zones ciblées. Pendant ce temps, des canonnières sionistes ont ciblé la route Al-Rashid, sur la côte de la bande de Ghaza.

L'EXPRESS



Quotidien national d'information
édité par la
SARL ADRA COM
Adresse : Maison de la
presse Abdelkader safir,
02 Rue Farid Zouiouache,
Kouba, Alger
Tel/FAX Admnistration
et publicité: 023.70.99.92

DIRECTEUR
DE LA PUBLICATION:

ZAHIR MEHDAOUI
zahir.mehdaoui1969@gmail.com
Email:
redaction@express-dz.com
Site Web:
www.lexpressquotidien.dz
/ TEL/FAX: 023.70.99.92

Directeur
de l'administration
et des finances
NOURDINE BRAHMI
Service-pub@lexpressquotidien.dz

Impression SIA
Alger Bab Ezzouar

**«POUR VOTRE PUBLICITÉ
S'ADRESSER À:
L'Entreprise Nationale
de communication d'Édition
et de Publicité» Agence
ANEP 01, Avenue Pasteur Alger**
Tel : 021 73 71 28 / 021 73 76 78
/ 021 74 99 81
Fax : 021 73 95 59
Email : agence.regie@anep.com.dz
Programmation.regie@anep.com.dz

LES RÉSERVES DE CHANGE SUIVENT UNE TENDANCE HAUSSIÈRE

85 milliards de dollars dans l'escarcelle à la fin de l'année

Aïmene Benabderrahmane a, dans un autre registre, fait observer que la valeur des exportations baissera, à la fin de l'année, à 52,8 milliards de dollars, en raison, a-t-il dit, de la baisse des prix des hydrocarbures...

Les réserves de change vont s'établir à 85 milliards de dollars à la fin de l'année, en tenant compte des réserves d'or. Sans les réserves d'or, le chiffre serait de 73 milliards de dollars, contre 61 fin 2022. C'est ce qu'a révélé hier le Premier ministre, Aïmene Benabderrahmane, lors de la présentation de la déclaration de politique générale devant l'APN. Ce niveau des réserves de change est le plus haut depuis le 31 décembre 2017 (97,33 milliards de dollars). Le plus bas niveau enregistré ces dernières années date de fin septembre 2021 (44,7 milliards de dollars). La remontée progressive des réserves de change au cours des deux dernières années s'explique essentiellement par la hausse des cours des hydrocarbures. Le Premier ministre a par ailleurs souligné que si les institutions internationales ont prédit une inflation moyenne mondiale de 9%, en Algérie elle s'établit « entre 7 et 8% », même si, a-t-il ajouté, elle a atteint 9,5% durant les sept premiers mois de l'année en cours en raison de la hausse des prix des produits alimentaires. De même pour la croissance économique qui serait, fin 2023, d'après lui, de 5,3%

contre une moyenne mondiale de 3%. Aïmene Benabderrahmane a dans un autre registre fait observer que la valeur des exportations baissera, à la fin de l'année, à 52,8 milliards de dollars, en raison, a-t-il dit, de la baisse des prix des hydrocarbures. En 2023, le prix moyen du baril est de 85 dollars contre 104 en 2022. Ce qui n'a pas empêché, a-t-il poursuivi, les importations d'augmenter pour atteindre, fin 2023, 41,5 milliards de dollars contre 39 en 2022. Malgré cette hausse, la balance commerciale sera « positive » puisqu'elle enregistrera, à la fin de l'année, un excédent de 11,3 milliards de dollars, a indiqué le Premier ministre. En dernier lieu, pour ce qui est des finances publiques, le premier responsable de l'exécutif a indiqué que les recettes ont augmenté de 2022 à 2023 de 25% pour s'établir à 8 900 milliards de dinars, alors que les dépenses ont connu une hausse de 52% pour atteindre 14 700 milliards de dinars. Un « important effort budgétaire » qui « vise à préserver le pouvoir d'achat du citoyen, à soutenir les conditions d'une reprise économique durable et à booster la dynamique de développement », a indiqué



Aïmene Benabderrahmane, qui a ajouté que « cet effort budgétaire a été accompagné de la levée du gel de plus de 780 projets pour un montant total de 1.273 milliards de dinars, en plus des nouveaux projets qui ont été lancés ».

LES ENTREPRISES PUBLIQUES SOUS LA LOUPE

Le Premier ministre a par ailleurs annoncé qu'une réflexion a été lancée en vue de revoir l'ordonnance 01-04 du 20 août 2001, relative à l'organisation, la gestion et la privatisation des sociétés publiques économiques. Il a expliqué que la modification des textes a pour but d'adapter le cadre législatif qui régit ces sociétés à la réalité économique actuelle. Le Premier ministre a également

évoqué le cas des sociétés publiques économiques publiques en difficulté, précisant que 31 d'entre elles bénéficient de l'accompagnement de l'Etat, à travers leur programmation pour étude au CPE, afin de prendre les mesures nécessaires en vue de les réinsérer dans la création de richesses. Il a cité parmi ces 31 sociétés « JUCTA » à Jijel, la société « SOVEST » de Tébessa. Toujours au sujet des entreprises publiques économiques, Aïmene Benabderrahmane a rappelé l'approbation, par le CPE, du projet de modernisation d'Air Algérie en renforçant sa flotte de 15 appareils à l'horizon 2027, ainsi que la restructuration de la Société Nationale de Transport Maritime de Fret.

Youssef S.

LUTTE ANTI-CORRUPTION DES MESURES POUR AMÉLIORER LA TRANSPARENCE DES MARCHÉS PUBLICS

Le Premier ministre a expliqué hier, lors de la présentation de politique générale de son gouvernement, que la promulgation de la loi sur les marchés publics a permis l'établissement d'un nouveau cadre juridique qui garantit plus de transparence et d'équité dans l'accès à la demande publique. Cela en créant un portail électronique permettant de visualiser de manière transparente les informations liées aux transactions publiques afin de préserver l'argent public et de rationaliser les dépenses publiques. De même, des mesures ont été prises pour renforcer les ressources financières des collectivités locales, notamment en parvenant à un plan d'action pour le système actuel de répartition des impôts et taxes entre la wilaya et les collectivités locales. Dans le domaine de la justice, la coopération a été renforcée dans le rapatriement et la reprise des fonds pillés, la mise en œuvre des décisions de justice visant à confisquer les fonds pillés et les délégations judiciaires pour identifier les fonds exfiltrés clandestinement à l'étranger. Aussi, 259 pouvoirs judiciaires ont été délivrés, dont 40 en 2022, et 62 pouvoirs judiciaires internationaux ont également été partiellement mis en œuvre, de même que les réformes se poursuivent pour compléter l'avant-projet d'emploi public.

I.Med

CONFORTER LE RÉFÉRENT RELIGIEUX NATIONAL LE RÔLE DES ZAOUIAS, DISCRET ET EFFICACE

Le Premier ministre Aymène Benabderrahmane a déclaré hier, que le gouvernement s'efforçait de renforcer l'autorité religieuse et nationale en accordant des subventions financières au profit des zawiya et des écoles coraniques. Et la chose semble prise par les citoyens, notamment pendant la période des vacances d'été. Le Premier ministre a également indiqué, lors de sa présentation de la déclaration de politique générale du gouvernement, qu'un million d'élèves ont été inscrits dans les écoles coraniques et les zawiya à travers le territoire national et 500 000 étudiants dans les écoles coraniques d'été. Un millier d'entre eux sont des étudiants de notre communauté résidant à l'étranger. Le Premier ministre a ajouté, dans un contexte différent, que le gouvernement travaille à finaliser des projets de lois relatifs à la protection des personnes âgées, à la pension alimentaire et aux personnes déterminées. Le gouvernement s'efforce également de réformer la tâche de contrôle tribal des dépenses. Cela se fait en introduisant de nouveaux principes et en s'appuyant sur de nouvelles mesures de flexibilité.

I.Med

DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE

Un plan pour réduire les inégalités économiques et accroître les opportunités

La présentation de la Déclaration de politique générale du gouvernement par le Premier ministre, Aïmene Benabderrahmane, devant l'Assemblée populaire nationale (APN), s'est concentrée hier, sur la politique sociale de l'Etat, l'accroissement du pouvoir d'achat des citoyens, l'amélioration de la prise en charge des populations vulnérables, la consolidation des systèmes de sécurité sociale et de retraite. Le document précise que « cette politique sociale vise à réduire les inégalités économiques et accroître les opportunités d'éducation, de formation et d'accès aux soins de santé pour tous les citoyens », mettant l'accent sur « le caractère social de l'Etat qui demeure un principe structurant de l'action du Gouvernement pour consolider la cohésion sociale ». Considérant que « le capital humain est la véritable richesse d'une nation », le gouvernement a placé parmi ses « priorités le bien-être des citoyens, notamment à travers le renforcement de son système de santé et l'amélioration continue de son système éducatif ». Ainsi, dans le cadre de la continuité des efforts de l'Etat pour renforcer davantage le pouvoir d'achat, les rémunérations dans le secteur de la Fonction publique ont connu plusieurs augmentations et ce, depuis l'exercice 2022 et continueront à être augmentées au titre de l'exercice 2024, selon le document, relevant qu'au titre de l'exercice 2023, l'augmentation a touché environ 2,8 millions de fonction-

naires et agents contractuels, rappelant qu'il a été procédé à l'élaboration des projets de révision des statuts particuliers des fonctionnaires des secteurs de la Santé, l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur de même que la revalorisation, en cours, du régime indemnitaire des fonctionnaires exerçant dans 23 wilayas du Sud. Pour ce qui est de l'allocation chômage, elle a été revalorisée de 13.000 DA à 15.000 DA, alors que l'opération de reconversion des contrats du dispositif d'activité d'insertion sociale (DAIS) en contrats à durée indéterminée à temps partiel a été parachevée, avec un total de 115.131 bénéficiaires, ce qui a permis de

valoriser les salaires mensuels des personnes concernées, passant de 6.420 DA à des salaires dépassant les 16.000 DA. En outre, le gouvernement a assuré, au titre de l'année scolaire 2022-2023, l'éducation et l'enseignement spécialisés au profit de 33.352 enfants et adolescents handicapés, dont 24 674 pris en charge dans un milieu institutionnel et 8 678 scolarisés au niveau de 1 194 classes spéciales, relève le document, précisant que dans le cadre de la prise en charge de la problématique de l'autisme, une commission intersectorielle a été mise en place au niveau des services du Premier ministre.

I.M.Amine/avec Agence presse service

EXPLOITATION DES HYDROCARBURES EN ALGÉRIE

Quatre nouveaux contrats signés entre Sonatrach et de grandes compagnies pétrolières

Le Premier ministre Aymène Benabderrahmane a annoncé hier, que 26 accords d'études sur les hydrocarbures non conventionnels, en haute mer et conventionnels avaient été mis en œuvre. Lors de sa présentation de la déclaration de politique générale du gouvernement, le Premier ministre a indiqué que 4 nouveaux contrats d'exploitation d'hydrocarbures seront signés entre le groupe Sonatrach et de grandes compagnies pétrolières. Parmi lesquels figurent deux

contrats qui permettent de porter la production des champs en question de 60 000 à 100 000 barils équivalent pétrole à l'horizon 2026. Le Premier ministre a ajouté que 10 explorations ont été enregistrées, s'ajoutant aux 16 découvertes. Le processus de raccordement à l'électricité de 2 000 hectares d'investissements agricoles et de 5 000 points de raccordement s'est également poursuivi. Concernant l'efficacité énergétique à tra-

vers l'amélioration des unités industrielles, 39 projets ont été approuvés. Concernant l'hydrogène vert, le gouvernement continue de préparer un plan de communication et des projets pilotes qui pourront être testés. Sans oublier la constitution d'un vaste programme de recherche minière, qui a atteint une troisième étape au cours de l'année, portant sur 15 projets d'une valeur de 1,3 milliard de dinars algériens.

I.M.A.

DROIT SYNDICAL, LIBERTÉS D'EXPRESSION ET D'OPINION

LE GOUVERNEMENT «POURUIT SES EFFORTS POUR AMÉLIORER L'EXERCICE DES DROITS ET LIBERTÉS»

Le gouvernement poursuit ses efforts visant à mettre en place le cadre juridique propice à l'amélioration des conditions d'exercice des droits et des libertés, en consécration des nouvelles dispositions de la Constitution, selon la Déclaration de Politique générale du gouvernement, qui a été présentée, hier au Parlement, par le Premier ministre, Aïmene Benabderrahmane. "Le gouvernement a poursuivi ses efforts visant à mettre en place le cadre juridique propice à l'amélioration des conditions d'exercice des droits et des libertés, en consécration des nouvelles dispositions de la Constitution, et à favoriser, à travers le dialogue et la concertation avec la société civile, une participation active de la population, notamment les femmes et les jeunes, dans les affaires publiques, afin de renforcer le tissu social", précise le document qui englobe le bilan de tous les secteurs entre septembre 2022 et août 2023. Dans ce cadre, ajoute le document, le gouvernement "s'est attelé à renforcer davantage les libertés de réunion, de manifestation pacifique, de création et d'adhésion aux partis politiques, associations et organisations syndicales". Il a, en outre, "finalisé l'élaboration des deux projets de loi portant respectivement sur les partis politiques et les libertés de réunions et de manifestations pacifiques, et qui visent à consacrer les nouvelles dispositions de la Constitution ayant consolidé ces deux libertés", indique la Déclaration de politique générale, précisant que "ces deux textes fondamentaux sont inscrits à l'ordre du jour de cette session parlementaire". Deux textes de loi relatifs au droit syndical et au droit de grève ont été, par ailleurs, promulgués, "afin de renforcer le dialogue social dans le monde du travail, de consolider l'exercice du droit syndical et de prévenir les conflits collectifs". Il s'agit d'une réforme du cadre juridique d'exercice de ces droits et libertés en vigueur, datant des années 1990, afin de l'adapter aux évolutions socioéconomiques qu'a connues l'Algérie et aux standards internationaux en la matière, relève le document, soulignant que "ces textes devraient favoriser une participation active des partenaires sociaux aux réformes socioéconomiques profondes engagées par le Président de la République". Le gouvernement a, en outre, "poursuivi ses actions visant à encourager l'épanouissement de la société civile, notamment à travers la facilitation des démarches relatives à la création des associations et leur implication active dans la gestion des affaires publiques, ainsi que l'accompagnement, dans leur essor, de l'Observatoire national de la société civile et du Conseil supérieur de la jeunesse, deux forums des forces vives de la société, fruits des réformes phares du Président de la République". Il s'est attelé également à renforcer davantage les libertés de la presse et des médias, dans le cadre du respect des règles éthiques et déontologiques et des valeurs nationales, procédant, dans ce cadre, à l'adoption de la nouvelle loi organique relative à l'information et à l'élaboration de deux projets de loi relatifs à l'activité audiovisuelle et de la presse écrite et électronique. Dans le cadre du développement de la communication institutionnelle, des sessions de formation ont été organisées au profit d'acteurs locaux (responsables de cellules de communication, journalistes, représentants de la société civile...), en vue de réhabiliter et de renforcer l'action des cellules de communication et de consolider davantage la cohérence de la communication gouvernementale, relève la même source

I.M./avec Agence presse service

RAIDS AVEUGLES DE L'AVIATION SIONISTE CONTRE DES CIVILS, UNE POLITIQUE DE LA TERRE BRÛLÉE

Des scènes d'horreur dans la bande de Ghaza

On assiste à un véritable nettoyage ethnique. Evidemment, dans les couvertures médiatiques accompagnant ces hostilités, l'armée sioniste ne parle que de terroristes, de cibles du Hamas, de frappes chirurgicales, en cachant la réalité cruelle de ses réactions de bête blessée...



Les forces d'occupation sionistes continuent à mener des raids sauvages dans les villes de Ghaza, de Khan Younès et ailleurs, provoquant le massacre de centaines de civils innocents la destruction d'écoles, d'hôpitaux, d'habitations, et le rayage de la carte de quartiers complets. Les chiffres avancés par l'armée sioniste concernant ses raids et ses pilonnages montrent l'ampleur du déluge de feu qui s'est abattu, ces trois derniers jours, sur les territoires palestiniens. Plus d'un millier de tonnes d'explosifs et de missiles ont été largués contre des villes palestiniennes depuis samedi dernier. Ces actes barbares de l'armée d'occupation se déroulent avec l'assentiment des chancelleries occidentales et l'indifférence et le silence complice de nombreux pays arabes qui ont préféré se mettre à équidistance des deux belligérants.

Ce mardi, les avions sionistes ont ciblé une habitation dans la ville de Beit Lahiya, au nord de la bande de Ghaza, tuant pas moins de 14 membres d'une même famille innocente que l'entité sioniste qualifiera de «terroristes». A Rafa, au sud de la bande de Ghaza, à Khan Younès, à Beit Hanoun, dans le quartier de Shujaiya (à l'est de Ghaza)... c'est le même scénario macabre ! Des raids aveugles tuant des familles désarmées, présentés comme ciblant des sites appartenant au Hamas. Aviation, artillerie..., le Tsahal dont la réputation d'armée imbattable a été démolie en une journée par le Hamas, use de tous ces gadgets militaires pour tuer... des civils désarmés. Ne se suffisant pas de ces raids et attaques traîtres contre des cibles civiles, l'armée sioniste a imposé un siège complet sur la bande de Ghaza, la privant

d'électricité, d'eau et de carburant. C'est dire que les menées guerrières des sionistes sont orientées plus contre les civils innocents que contre les résistants du Hamas. On assiste à un véritable nettoyage ethnique. Evidemment, dans les couvertures médiatiques accompagnant ces hostilités, l'armée sioniste ne parle que de terroristes, de cibles du Hamas, de frappes chirurgicales en cachant la réalité cruelle de ses réactions de bête blessée. Dans cette guerre médiatique où l'on tord le cou à la réalité, l'armée sioniste qui tente par tous les moyens de laver l'humiliation que lui a fait subir une poignée de résistants, affirme avoir déjà tué 1 500 soldats du Hamas et détruit de nombreuses caches et sites appartenant au mouvement. La presse occidentale, dont les pays font bloc derrière Israël, reprend aveuglément la même rengaine.

Rares sont les journaux occidentaux qui tentent de dire la vérité et de faire assumer à Israël ce qui se passe actuellement. Sans les exactions sionistes quotidiennes contre les Palestiniens en Cisjordanie et ailleurs, sans l'agression par des colons juifs contre Al-Aqsa, sans la politique expansionniste des sionistes, l'escalade et les hostilités de ces derniers jours n'auraient jamais eu lieu. Les sionistes portent seuls la responsabilité des victimes des deux côtés. Le nombre des victimes israéliennes atteindrait les 1 000 morts et plus de 2 000 blessés, selon des estimations médiatiques; côté palestinien, le bilan global de l'agression israélienne contre la bande de Ghaza et la Cisjordanie occupée, jusqu'à ce mardi matin, s'élève selon le ministère palestinien de la Santé à 704 martyrs et à quelque 3 900 blessés.

Boualem B.

CAUSE PALESTINIENNE

Salah Goudjil prône l'unité et la résistance

Salah Goudjil, président du Conseil de la Nation, exprime son soutien «indéfectible» à la cause palestinienne. Il appelle à «l'unité des factions palestiniennes pour atteindre l'objectif tant attendu de l'indépendance de la Palestine». Goudjil a souligné «l'importance cruciale de l'unité des factions palestiniennes», les exhortant à «parler d'une seule voix et à se rallier autour de l'accord de réconciliation signé en Algérie l'année dernière». Cet accord, parrainé par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, est perçu par le président de la chambre haute du Parlement comme «le moyen unique et nécessaire pour réaliser l'indépendance tant désirée de la Palestine». Il a également lancé un appel pressant à la communauté internationale et à ses institutions, les invitant à «assumer leurs responsabilités dans la protection du

peuple palestinien, ainsi qu'à l'application du droit international en garantissant le droit légitime des Palestiniens à établir leur propre État indépendant, avec pour capitale El Qods». Salah Goudjil a réaffirmé «le soutien inconditionnel de l'Algérie, de son gouvernement et de son peuple à la résistance palestinienne, qui lutte courageusement sur le terrain pour les droits et l'indépendance du peuple palestinien». Le discours du président du Conseil de la Nation intervient à un moment crucial de l'histoire de la Palestine, marqué par des développements complexes et des défis croissants. Il a insisté sur le fait que les opérations menées par la résistance palestinienne sont «une voie légitime et nécessaire» pour atteindre l'indépendance de la Palestine, tout en rappelant «l'importance de l'unité des factions palestiniennes

sous une seule bannière, évoquant l'exemple de l'unité dans la lutte de l'Algérie pour l'indépendance». Le président du Sénat a également abordé la question de la normalisation des relations avec l'entité sioniste par certains pays arabes et musulmans. Il a soulevé des questions sur «l'impact de cette normalisation sur la question palestinienne, suscitant des préoccupations face aux récents développements». En conclusion, le président du Conseil de la Nation a «vigoureusement critiqué les tentatives visant à décrire la lutte de la résistance palestinienne comme de l'extrémisme», tout en rappelant «les actions excessives des forces sionistes, notamment les attaques contre des civils et le non-respect du droit international humanitaire et des droits de l'homme».

Y.B.

IL DÉCIDE DE RÉCUPÉRER LES TERRES DISTRIBUÉES EN CONCESSION MAIS NON EXPLOITÉES

Le gouvernement applique le principe de la terre à celui qui la travaille

Le respect des conditions de mise en valeur des terres par le concessionnaire est suivi et contrôlé par les directeurs de wilaya de l'ONTA, en collaboration avec des représentants de wilaya de la Direction des services agricoles...

L'Etat passe à l'action, en lançant une vaste opération visant à récupérer et à redistribuer des terres agricoles non exploitées. Ce faisant, l'Exécutif veut appliquer le principe de la terre à celui qui la travaille. Environ, 62 000 ha des terres non exploitées ont déjà été récupérés. Ils l'ont été depuis dans le cadre de l'application de la loi 10-03 fixant les conditions et les modalités d'exploitation des terres agricoles du domaine privé de l'Etat. L'Office national des terres agricoles (ONTA) lancera, prochainement, une plateforme numérique qui comprend toutes les informations sur l'investissement agricole, notamment la disponibilité des terres à mettre en valeur, les procédures d'obtention du foncier ainsi que les dossiers de concession, a affirmé le directeur de l'Office, Mohamed Amziane Lanasri. Dans une déclaration à l'APS, Lanasri a précisé que cette plateforme permettrait à l'ONTA de lancer des avis d'appel à candidatures pour la mise en valeur des terres dans le cadre de la concession, tout en précisant la wilaya et la commune concernées, ainsi que la superficie de chaque périmètre destiné



à la mise en valeur. La plateforme offrira également une description sommaire des conditions du sol, de l'eau et du climat, et permettra de s'enquérir du dossier à fournir, des conditions de l'offre et des frais. Afin de faciliter les procédures, le

demandeur de mise en valeur, via cette plateforme électronique, pourra faire parvenir à l'ONTA un dossier et récupérer un reçu de dépôt électronique, avant que le projet ne soit étudié et tranché, à distance, par la Commission technique de pro-

motion de l'investissement agricole sur la base de critères d'acquisition bien déterminés. Le respect des conditions de mise en valeur des terres par le concessionnaire est suivi et contrôlé par les directeurs de wilayas de l'ONTA, en collabora-

tion avec des représentants de wilaya de la Direction des Services agricoles, a-t-il indiqué. Les deux instances s'assurent de la conformité des activités avec le plan d'action approuvé par la commission et les clauses du cahier des charges, et signalent conjointement tout retard ou défaut constaté et tout manquement aux obligations, par le biais d'un rapport d'inspection, a assuré Lansri. Pour la décision du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, lors du dernier Conseil des ministres, concernant les mesures prises en faveur des agriculteurs touchés par la sécheresse, notamment le report du paiement de la taxe sur les terrains octroyés au titre d'une concession, Lanasri a affirmé que l'Office « n'engagera aucune poursuite contre ces agriculteurs affectés, en attendant les instructions de la tutelle ». Le responsable a également mis en avant la vision proactive du président de la République, louant « les efforts considérables déployés par l'Etat pour assurer le foncier agricole, promouvoir les ressources et créer de la richesse et l'emploi dans le secteur agricole ».

Y. S.

TROIS PROJETS DE LOI SOUMIS AU VOTE AU CONSEIL DE LA NATION

Les sénateurs formulent des réserves sur plusieurs clauses

Le Conseil de la Nation a tenu lundi une session plénière au cours de laquelle il a examiné et voté trois projets de loi cruciaux pour le pays. Il s'agit des projets de loi fixant les conditions et modalités d'octroi du foncier économique relevant du domaine privé de l'Etat destiné à la réalisation de projets d'investissement, du projet de loi sur la protection des terres de l'Etat, ainsi que du projet de loi relatif aux forêts et au patrimoine forestier, est-il souligné dans un communiqué diffusé par le Conseil de la nation. La première partie de la session a été consacrée à l'examen du projet de loi sur la protection des terres de l'Etat. La Commission des affaires juridiques, des droits de l'homme, de l'aménagement du territoire a présenté un rapport complémentaire où elle a mis en relief «l'importance de protéger les terres nationales en tant que ressource essentielle pour l'économie et le développement durable du pays». Elle a également insisté sur «le maintien de la propriété de l'Etat sur les terres relevant du domaine privé, conformément à la législation en vigueur». En conséquence, la Commission a recommandé «la suppression d'une clause spécifique dans le projet de loi et son non-approbation». Lors du vote, aucun membre du Conseil n'a soutenu cette clause ; elle a été rejetée avec 131 membres s'abstenant de voter. Abderrachid Tebbi, ministre de la Justi-

ce, Garde des Sceaux, a exprimé sa gratitude envers les membres du Conseil pour leur coopération et a souligné «l'importance de renforcer le cadre juridique pour la protection des terres de l'Etat». Le deuxième projet de loi concernant les forêts et le patrimoine forestier a également été examiné. La Commission de l'Agriculture et du Développement rural a présenté un rapport complémentaire «mettant en évidence les modifications proposées dans le projet de loi par rapport à la législation existante». La Commission a noté des préoccupations concernant la dualité de propriété forestière publique créée par le projet de loi, ce qui va à l'encontre de l'esprit de la loi actuelle. Par conséquent, elle a recommandé de «ne pas approuver certains articles clés du projet de loi. Lors du vote, ces articles ont été rejetés, avec 131 membres s'abstenant de voter». Enfin, le troisième projet de loi définissant les conditions et les modalités d'octroi de fonciers économiques relevant du domaine de l'Etat destinés à l'investissement a été examiné. La Commission des affaires économiques et financières a «salué ce projet de loi comme un outil juridique crucial pour améliorer le climat des investissements en éliminant la bureaucratie et en renforçant la transparence». La Commission a formulé plusieurs recommandations, notamment la formation du

personnel chargé de la gestion des domaines de l'Etat, l'accélération de l'émission de textes d'application, et la création d'une base de données des domaines économiques de l'Etat. Cependant, des réserves ont été émises concernant la suppression d'une clause spécifique de ce projet de loi. La commission a exhorté les membres du Conseil à «ne pas approuver cette suppression, car elle pourrait compromettre la cohérence globale du texte». Lors du vote sur cette question, «la clause a été rejetée, avec 129 voix contre, et une abstention parmi les 131 membres présents». En conclusion de la session, le ministre des Finances, Laaziz Faïd, a remercié les membres du Conseil pour leur coopération et leur engagement, en soulignant «leur sens des responsabilités, ainsi que le niveau élevé de leurs interventions, propositions, observations et recommandations». Cette session du Conseil de la Nation en Algérie a été marquée par «des débats constructifs et des décisions importantes visant à renforcer la législation et à promouvoir le développement du pays». «Il convient de mentionner que la prise en charge de la question des articles faisant l'objet de réserves et de non-approbation par les membres du Conseil de la Nation se fera conformément aux dispositions de l'article 145 (paragraphe 5) de la Constitution, qui stipule : En cas de

désaccord entre les deux chambres, le Premier ministre ou le chef du gouvernement, selon le cas, convoque une commission composée de membres des deux chambres, à parité, pour proposer un texte relatif aux dispositions faisant l'objet du désaccord. La commission achève ses travaux dans un délai maximum de quinze (15) jours.», rappelle le Sénat. À la fin de cette session, Goudjil, a souligné que «c'était la deuxième fois que le Conseil recourait à des réserves et à la non-approbation de plusieurs articles de ces trois textes soumis aux membres du Conseil pour approbation. Cela concerne d'abord l'article 22 de la loi organique relative à l'information. Pour lui, cela reflète la qualité de la démocratie parlementaire à laquelle le Parlement, composé de ses deux chambres, adhère, renforçant ainsi l'Etat de droit et garantissant la clarté des textes de loi adoptés par le Parlement». Le président du Conseil de la Nation a également souligné dans son discours «la nécessité de faire preuve de précision, notamment dans le contexte actuel que traverse le pays, marqué par une activité intense à tous les niveaux, dans le but d'atteindre les objectifs de la nouvelle Algérie, qui se réfère au soulèvement de novembre, dont les fondements sont établis par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune».

Y. S.

LE SECTEUR EST APPELÉ À CROÎTRE

L'industrie, cheville ouvrière de l'économie

Il y a nécessité aujourd'hui que l'industrie retrouve sa compétitivité, dans une économie appelée à se moderniser et où les entreprises devraient générer la richesse économique en investissant dans le capital humain et financier pour créer des produits et des services nouveaux et novateurs...

Le gouvernement leur apporte soutien et aide, l'objectif étant de les encourager pour les efforts consentis en faveur de l'amélioration, du développement de la qualité, et de d'instauration de la culture du progrès et le management au sein du tissu industriel algérien notamment dans les PME et PMI. La 15e édition du Salon professionnel international «Alger Industrie» a été l'occasion de discuter de tous les aspects qui sont de nature à favoriser le progrès dans le secteur de l'industrie.

Le directeur général de la compétitivité industrielle, au ministère de l'Industrie et de la Production pharmaceutique, Karim Djelili, a évoqué quelques-uns des défis qui se posent dans l'industrie. Il a souligné que le grand défi qui attend le secteur industriel national consiste à rehausser sa valeur ajoutée en augmentant sa contribution au produit intérieur brut (PIB). S'exprimant à l'occasion de l'inauguration de cette 15e édition qui pendra fin demain, Djelili a estimé que ce défi est à la portée des opérateurs économiques représentant les différentes branches industrielles nationales. De son point de vue, ces opérateurs jouissent des compétences nécessaires et de potentialités avérées qui leur permettent de réaliser cet objectif, voire de s'imposer à l'échelle régionale et continentale. Ils sont de surcroît assistés par les pouvoirs publics qui « ont mis l'entreprise algérienne au cœur de leur politique » et ont mis en place plusieurs dispositifs incitatifs. Le représentant du ministère a rappelé que des commissions nationales sectorielles ont été installées, l'année dernière, en vue de traiter les doléances des opérateurs industriels évoluant notamment dans les branches agroalimentaires, l'électronique et la mécanique, la construction et l'industrie chimique. Il est bon de savoir que la contribution du secteur industriel au PIB n'est que de 5%. Le président Tebboune, faut-il rappeler, a insisté lors de diverses occasions sur la nécessité d'augmenter ce taux pour atteindre 10% ou 15%. Il a instruit le gouvernement de



mettre en place des démarches concrètes et efficaces notamment en levant les obstacles rencontrés par les usines, afin de leur permettre de participer, autant que possible, au revenu national. Le salon «Alger Industrie» qui est organisé par la société BATIMATEC Expo, accueille 75 exposants dont une dizaine d'entreprises étrangères. La manifestation qui draine chaque année quelque 7000 visiteurs s'est fait une place de choix parmi les salons spécialisés les plus importants du genre à l'échelle nationale et régionale. Selon ces organisateurs, « il est devenu un véritable tremplin pour les opérateurs désirant faire connaître leurs produits et

leurs services dans différentes filières industrielles ». C'est aussi un rendez-vous pour « explorer les opportunités d'investissement, développer des relations commerciales, consolider les partenariats et s'informer sur les nouvelles techniques de la production industrielle ». Deux grandes thématiques sont au programme des débats prévus durant les deux jours de cet événement. Le premier thème porte sur « l'infrastructure de qualité au service de la mue de l'économie nationale, dans la perspective de son ouverture à l'export ». Dans ce cadre, cinq communications seront abordées, dont principalement la normalisation, la propriété industrielle au service de la

compétitivité des entreprises, le développement de la filière agroalimentaire, les enjeux et les perspectives de la certification de produits en Algérie selon la norme ISO/CEI 17065, la structuration et le développement de filières industrielles et enfin la labellisation du produit local destiné à l'export. Sept autres communications sont prévus dont essentiellement, la politique de l'économie circulaire focus sur la circularité industrielle, la présentation de la stratégie nationale des énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et la transition vers des modes de production et de consommation durables.

Y.S.

PRODUCTION DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

La Guinée et l'Ouganda souhaitent tirer profit de l'expertise algérienne

Les cadres de la Société "Electricité de Guinée" (EDG) ont affiché, lundi dernier à Mostaganem, un grand intérêt pour le partenariat et la coopération avec les opérateurs algériens, dans divers domaines de l'Industrie électrique et des systèmes d'efficacité énergétique.

Le directeur général adjoint, chargé de l'exploitation de l'EDG, Fodé Soumah, a déclaré lors d'une rencontre d'affaires avec les cadres de l'opérateur économique GISB Electric de Mostaganem, "notre société, qui assure la production, le transport et la distribution de l'énergie électrique dans la République de Guinée, connaît actuellement des problèmes au plan opérationnel et cherche des partenaires ayant une expérience et des solutions dans ce domaine". "Nous avons eu un échange fructueux avec les opérateurs algériens qui ont une expérience dans le domaine de l'électricité, à savoir Maghreb Lampes (filiale

de GISB) et nous allons effectuer des visites techniques et s'enquérir des équipements et de l'expertise dont dispose nos homologues algériens pour améliorer la qualité de nos services", a-t-il encore souligné. Pour sa part, le directeur de Maghreb Lampes, Mohamed Djilani Koubibi a indiqué que son complexe industriel est intéressé par le renforcement de la coopération avec des opérateurs économiques de l'Afrique de l'Ouest, notamment pour fournir aux entreprises de l'énergie tous leurs besoins en matière de produits électriques et matériels d'éclairage et différents systèmes d'énergie y compris ceux des énergies renouvelables. "Notre entreprise est prête à satisfaire les demandes de son partenaire guinéen à travers l'envoi d'une équipe technique pour identifier les problèmes et proposer des solutions appropriées, parallèlement à la coopération dans les domaines de la formation, de la maintenance, de la

production et des études liées à l'amélioration et l'efficacité de l'énergie électrique", a-t-il souligné. Par ailleurs, le PDG du Groupe Sonelgaz, Mourad Adjal a reçu, lundi à Alger, l'ambassadeur d'Ouganda en Algérie, Jhon Chrysostom Alintuma Nsambu, avec lequel il a examiné les moyens de renforcer la coopération entre les deux pays dans le domaine de l'électricité, a indiqué le groupe publique dans un communiqué. Lors de cette rencontre, qui intervient dans le cadre du développement des relations du partenariat extérieur de Sonelgaz au niveau continental, "les deux parties ont tenu une séance de travail consacrée aux moyens de renforcer la coopération entre les deux pays dans le domaine de la production, le transport et la distribution de l'électricité, en plus de la commercialisation des équipements d'électricité et de gaz, ainsi que la formation", a indiqué la même source. L'ambassadeur ougandais a exprimé,

lors de la rencontre qui s'est déroulée au niveau de la Direction générale de Sonelgaz, "le souci de son pays de tirer profit des expertises dont disposent Sonelgaz dans le domaine de la production, de transport et de distribution de l'électricité, ainsi que des équipements et du matériel destiné au secteur de l'électricité, fabriqué au niveau des unités industrielles du groupe", a ajouté la même source. Pour sa part, M. Adjal a affirmé "l'attachement de Sonelgaz à renforcer les relations de partenariat avec la République Ougandaise, et ce, dans le cadre de l'ouverture du groupe sur les marchés africains, évoquant également la disponibilité du groupe et sa capacité à répondre aux besoins et aux demandes présentés par la partie ougandaise concernant les différentes activités de production, de transport et de distribution de l'électricité", lit-on dans le communiqué.

Avec APS

DJANET :

Préparatifs pour la réussite de la saison touristique

Organisation de la fête de l'artisanat, inspections au niveau des infrastructures d'accueil, établissement de nouveaux circuits touristiques ainsi que l'unification des prix des prestations, telles sont les actions menées pour que la saison touristique soit couronnée de succès.

D'intenses préparatifs sont entrepris par le secteur du tourisme à Djanet en prévision de la saison touristique saharienne 2023/2024 pour faire de la capitale du Tassili n'Ajjer une destination privilégiée pour les visiteurs, tant nationaux qu'étrangers. La direction du tourisme et de l'artisanat (DTA) a, par souci d'assurer un séjour agréable aux touristes, pris, en coordination avec les acteurs et partenaires dont les 53 agences de tourisme que compte la région, une batterie de mesures et dispositions susceptibles d'assurer le succès de la nouvelle saison touristique, qui s'étend d'octobre à avril, a indiqué le DTA, Almine Hammadi. Pour ce faire, un riche programme a été concocté par la DTA consistant en l'organisation, au niveau des structures hôtelières, agences de tourisme et autres maisons de jeunes, avec le concours des secteurs de la jeunesse, de la culture, de l'environnement et d'autres acteurs, d'activités, manifestations et expositions d'artisanat, dont la célébration du riche agenda des fêtes prévues dans la région. L'on relève, à ce titre, l'organisation de la fête d'artisanat du Tassili-N'Ajjer, prévue décembre prochain, qui drainera, comme à l'accoutumée, une large participation de l'intérieur et de l'extérieur de la wilaya, en sus de la mise sur pied de sessions de formation en direction des artisans et l'animation, avec le concours de la société civile, de campagnes de sensibilisation sur l'organisation et le succès à conférer aux manifestations festives locales. Dans



cette perspective d'atteindre le franc succès de la saison touristique, la DTA s'attèle à coordonner avec la direction du commerce des virées d'inspection au niveau des structures d'accueil pour évaluer de visu les conditions réunies à un séjour agréable des visiteurs de la région. S'agissant des structures d'accueil, le secteur dispose de quatre hôtels d'une capacité globale de 207 lits, d'une zone d'expansion touristique (ZET) vaste de 8.600 ha, en plus de l'inscription d'un projet de réalisation d'un camp touristique dans la commune de Bordj El-Houas. La DTA entend, dans l'objectif d'étendre la carte touristique de la région, établir, en concertation avec les partenaires du secteur, de nouveaux circuits touristiques à évaluer et homologuer par

les instances spécialisées. Ces nouveaux parcours touristiques devraient étoffer les grands tracés menant vers les sites disséminés à travers les régions touristiques de Tadaret El-Hamra, Assendilene, Oasis-Ihrir et Sifar, qui avaient accueilli, la saison dernière, le plus grand nombre de touristes, à la faveur, outre la richesse en atouts naturels, des moyens humains et matériels mobilisés pour garantir d'intéressantes randonnées et d'agréables séjours. La monographie touristique de la wilaya de Djanet s'était vue renforcer, la saison dernière, d'un nouveau circuit, dont le centre d'artisanat du quartier d'Azelouaz est le point de départ, via le marché Tadjkal, le musée du parc culturel et les trois Ksour d'Azelouaz, El-Mihane et Adjahil, pour

atteindre le musée de la source d'eau douce "Tilemzeyess". Les efforts visant à amorcer une belle saison touristique et promouvoir la destination Sud, notamment, ont également donné lieu à la tenue, par les agences touristiques de la wilaya, d'une série de réunions dédiées aux préparatifs de la saison et à l'examen des contraintes rencontrées à soulever aux parties concernées. disposition manifestée par les tour-opérateurs de bien amorcer la nouvelle saison a été sanctionnée par la prise d'une décision commune portant unification des couts des prestatagences touristiques, zone Tassili-N'Ajjer, Baba Bendehhane, a souligné que la fédération des efforts et l'unification des prix des prestations. **R.R.**

CANALISATION DE TRANSFERT ENTRE AIN KERCHA ET LE BARRAGE DE KOUDIAT MEDOUAR
APPEL À LA LIVRAISON DANS LES DÉLAIS DU PROJET

Le ministre de l'Hydraulique, Taha Derbal, a insisté, lundi à Boulhilet (Batna), sur la livraison "dans les délais" du projet de renforcement de la conduite de transfert d'eau entre la station de pompage d'Ain Kercha (Oum El Bouaghi) et le barrage de Koudiat Medouar (Batna). Lors de l'inspection de ce projet, qui s'étend sur 24 km, le ministre a instruit les responsables de l'entreprise publique Cosider-Canalisations, en charge de sa réalisation, à l'effet de déployer davantage d'efforts et de renforcer les chantiers, "au regard de la grande importance de ce transfert pour les wilayas de Batna et de Khenchela, notamment en ce qui concerne l'alimentation des populations en eau potable". M. Derbal a ajouté que ce projet "bénéficiera autant aux citoyens qu'aux agriculteurs en leur fournissant de l'eau d'irrigation, en particulier au niveau du périmètre agricole de Chemora qui couvre une superficie de 7 287 hectares". Le projet, a rappelé M. Derbal, financé à hauteur de plus de 20 milliards de dinars, est destiné à soutenir la canalisation de transfert Aïn Kercha-Koudiat Medouar sujette à de fréquentes pannes. M. Taha Derbal a également fait savoir que l'année 2024 verra le renforcement de la seconde canalisation de transfert d'eau, sur un linéaire de 24 km, afin de régler définitivement le problème des pannes récurrentes au niveau des deux canalisations. Le ministre a souligné, à ce propos, que cet important projet a été lancé "conformément aux strictes directives du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, visant une meilleure prise en charge du problème de l'alimentation en eau potable des wilayas de Batna et de Khenchela". Il est attendu que le volume d'eau transféré vers le barrage de Koudiat Medouar depuis le barrage géant de Beni-Haroun (Mila) via la station de pompage d'Ain Kercha atteigne, après la réception du projet, 400.000 mètres cubes/jour, dont 180.000 m³ seront quotidiennement traités, et le reste voué à l'irrigation agricole, selon les explications fournies in situ au ministre.

APS

LA SOCIÉTÉ "AMOUDA CIMENT" DE LAGHOUAT :

Exportation de près de 200.000 t de clinker et de ciment gris

La société "Amouda Ciment" de Laghouat a procédé, depuis l'année 2021, à l'exportation de près de 200.000 tonnes de clinker et de ciment gris, a-t-on appris, lundi à Oran, auprès de la directrice de la commercialisation et de la communication de cette Sarl. Djarmoun Fatima a indiqué à l'APS, en marge de la 20ème édition du

Salon international de l'immobilier, du bâtiment, de l'habitat et des travaux publics "Batiwest 2023", qui se poursuit au Centre des conventions Mohamed-Benahmed d'Oran, qu'il a été exporté, depuis 2021 jusqu'à septembre dernier, environ 100.000 tonnes de clinker et 100.000 tonnes de ciment gris vers le

Mali et le Niger. "La société Amouda Ciment, qui relève du secteur privé, aspire à étendre les opérations d'exportation de ses produits, qu'il s'agisse du clinker ou du ciment gris, vers les pays d'Afrique de l'Ouest, à l'instar de la Mauritanie et le Sénégal", a-t-elle assuré. Elle a rappelé que la société a obtenu, au mois de mars

dernier, le certificat de conformité aux normes de l'Union Européenne (UE), un marquage qui lui permet de pénétrer le marché européen, mettant en avant "ses capacités pour exporter la première cargaison de ciment gris vers l'Europe à la fin de l'année en cours".

APS

OUARGLA

Une région pilote en aquaculture

Le ministre de la Pêche et des Productions halieutiques, Ahmed Badani, a affirmé lundi à Ouargla, que cette wilaya est une "région pilote" en matière d'élevage aquacole. Intervenant au terme d'un exposé qui lui a été présenté sur la situation du secteur de l'aquaculture, en présence de l'ambassadeur de la Corée du Sud en Algérie, M. You Ki-Jun, et des autorités locales, M. Badani a souligné que "le lancement des projets aquacoles dans cette wilaya aura des retombées posi-

tives sur l'ensemble des wilayas du sud du pays" pour le montage des projets d'investissement similaires. "L'intérêt qu'accordent les autorités locales au développement de l'aquaculture se traduit au travers la création de la zone d'activités aquacoles, s'étalant sur 100 hectares, au niveau de la commune de Hassi-Benabdallah, daïra de Sidi-Khouiled", a indiqué le ministre, faisant savoir l'existence des études techniques pour la réalisation de 43 zones d'activités simi-

laires à travers sept (7) wilayas du pays. Le ministre a indiqué que "la production des poissons d'eau douce en Algérie qui était un rêve est devenue réalité", citant, à titre d'illustration, la commercialisation à Alger, à l'occasion de la rentrée sociale, d'importantes quantités de ce poisson (Tilapia) à des prix raisonnables. M. Badani a, par ailleurs, fait état de la signature, en perspective, d'une convention entre son département et celui de l'agriculture et de développement rural,

portant exploitation des eaux de bassins d'élevage riches en matières organiques en agriculture, notamment dans la céréaliculture. Le ministre s'est, lors de cette visite d'une journée dans la wilaya de Ouargla, rendu dans la commune de Hassi-Benabdallah, où il est enquis, au niveau de la ferme pilote d'élevage de la crevette d'eau douce et de l'unité de fabrication des aliments de poissons, à être opérationnelle fin de l'année en cours (2023).

APS

NNES TOUCHÉES DANS LE MONDE

ÉCHEC SCOLAIRE NÉGLIGÉE

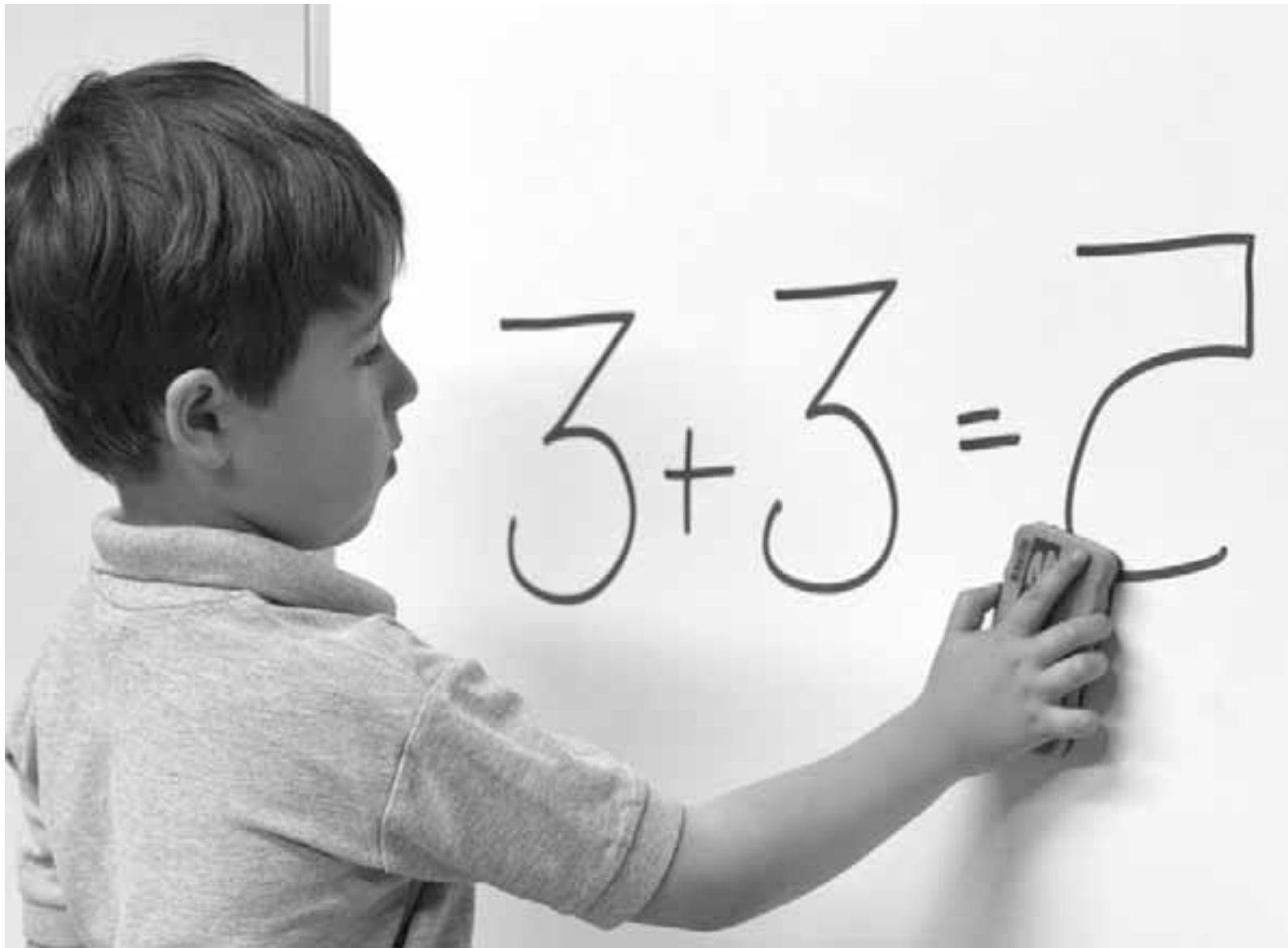
es. "Plus le trouble est sévère, plus charge doit être intensive." Les dif- disparaîtront jamais totalement. Le ducation est donc de permettre au nt de compenser ses troubles et une "lecture fonctionnelle", c'est- sante pour qu'il comprenne un n niveau scolaire" ainsi qu'une n lisible. Pourrait-on imaginer un que où la dyslexie ne serait plus uniquement comme un trouble de ge mais plutôt comme une spé- gnitive liée à l'évolution ? C'est la soutiennent des chercheurs dans rticle paru dans *Frontiers in Psy-* par Futura Sciences. Plusieurs s suggèrent que les personnes auraient des capacités supé- moyenne dans certaines tâches s. La question qui se pose alors est la dyslexie est-elle uniquement un peut-elle être considérée autre- ce que se demandent les auteurs aru dans *Frontiers in Psychology*. ire à leurs interrogations, ils vont nouveau la littérature sur la dys- lentille d'un autre cadre théorique i considère la dyslexie en rapport e d'apprentissage : celui de la gnitive en s'armant de la théorie is « exploitation - exploration » et évolutive de la cognition complé-

s mots, la théorie du compromis - exploration considère qu'à tous (individuels et collectifs) et dans ces (physiques et mentales) nous cesse face à un dilemme entre ressources ou explorer l'environ- r chercher de nouvelles opportu- dérons l'exemple archétypal des alimentaires : je dois individuelle- llectivement exploiter les res- se trouvent dans mon environne- urvivre et pour cela je dois exploi- ptences qui se trouvent dans ma ais en prévision du manque pro- sources, je dois également partir on environnement et avant cela, mémoire pour savoir vers où il que je me dirige pour avoir le plus de trouver d'autres ressources. blème qui se pose dans de nom- disciplines scientifiques dont la médicale, l'informatique ou encore

ognition complémentaire soutient mbres de notre espèce sont spécia- uellement dans des stratégies de eurocognitive différentes. Cela e nos facultés cognitives (de haut niveau) soient préférentiellement rs l'exploitation ou l'exploration. ctérisée de complémentaire étant i nous exploitons sans cesse ou à lorons sans jamais exploiter, ce ne stratégies viables. Dès lors, selon , nous régulons les adaptations en echerche cognitive au niveau indi- servir le groupe. Autrement dit, les ndividuelles se complètent pour ération au niveau du groupe soit qu'il puisse survivre dans un envi- changeant. Cela étant dit, voyons s données empiriques peuvent à une nouvelle interprétation de la

ITION EXPLORATEUR

s chercheurs suggère que la capa- e de recherche des personnes dys- rrait être spécialisée dans l'explo- disposent de plusieurs arguments pour faire valoir leur hypothèse. ches visuelles, les personnes dys- t beaucoup plus rapides à voir ce



qui cloche au niveau global que les personnes non dyslexiques. Dans cette célèbre lithographie de l'artiste néerlandais Maurits Cornelis Escher qui est localement cohérente mais globalement irréaliste, les personnes dyslexiques vont être bien plus rapides que les autres à comprendre que la chute d'eau est impossible. Cela suggère qu'il se concentre immédiatement sur la cohérence globale du dessin plutôt que d'en fixer les aspects locaux. Cela étant, ils tendent à explorer au lieu d'exploiter l'information qui se présente à eux.

Peu d'études ont été conduites sur la comparaison de certaines tâches auditives entre personnes dyslexiques et non dyslexiques. L'une des rares études disponibles sur le sujet suggère que lors d'une tâche auditive consistant à écouter un discours, les performances des deux groupes sont similaires quand il n'y a aucune interférence ou un léger bruit non linguistique. En revanche, la performance des personnes dyslexiques s'effondre lorsqu'on ajoute des discussions en fond sonore du discours. Cela suggère que leur cognition ne parvient pas à déconsidérer les discussions périphériques. Cela serait cohérent avec la spécialisation en exploration. Concernant la mémoire, le cadre théorique du compromis exploration - exploitation peut expliquer les difficultés en matière de mémoire procédurale. La mémoire procédurale consiste à conserver à long terme du savoir non conscient qui permet d'automatiser des tâches. Elle est à l'origine de la réalisation de la majorité des compétences motrices et cognitives séquentielles (faire du vélo, jouer d'un instrument ou encore apprendre à lire) et permet principalement d'exploiter des informations. Chez les individus dyslexiques, on constate généralement une moins bonne capacité dans l'automatisation des tâches. Néanmoins, la contrepartie de cela est qu'ils conservent la conscience déclarative du processus de ce qu'ils apprennent. Autrement dit, ils auront certes beaucoup plus de mal à automatiser mais pourront guider le groupe vers l'apprentissage de nouvelles

méthodes plus efficaces pour réaliser une tâche là où une personne spécialisée dans l'exploitation sera plutôt encline à conserver ses habitudes cognitives.

Selon certaines théories de l'encodage de l'information mnésique (c'est-à-dire relative à la mémoire), nous stockons les informations en deux parties distinctes : l'essentiel et le verbatim (cette théorie se nomme la théorie de la trace floue et je vous en parlais déjà dans cet article). Le verbatim est l'information précise qu'une personne nous a délivrée prête à être exploitée tandis que l'essentiel est une information très partielle qui peut être utilisée dans des contextes différents pour guider l'intuition et favoriser l'exploration. Les personnes dyslexiques semblent avoir de meilleures capacités que les autres à retenir l'essentiel. Cela est notamment mis en évidence dans des expériences où des chercheurs demandent à des participants de se rappeler d'une phrase : les personnes dyslexiques utilisent bien plus de synonymes que les autres pour réussir la tâche. Là où la plupart des gens se contentent d'exploiter l'information qu'on leur a donnée, les personnes dyslexiques, en partant de la donnée essentielle du problème, c'est-à-dire la sémantique du mot employé, explorent dans leur mémoire pour trouver une solution, à savoir un synonyme.

Du côté de la mémoire déclarative qui se scinde en deux parties (la mémoire sémantique qui concerne les faits bruts et la mémoire épisodique qui concerne les éléments contextuels associés à ces faits), les personnes dyslexiques seraient plus performantes dans l'utilisation de la mémoire épisodique, toujours dans une logique similaire : le savoir brut est généralement une affaire d'exploitation tandis que le contexte et les différentes informations qu'ils comportent vont faciliter l'exploration. De la même manière, ce raisonnement expliquerait aussi pourquoi les individus dyslexiques ont des performances moins bonnes concernant la mémoire de travail.

Les personnes dyslexiques ont également une

pensée qui est caractérisée divergente, c'est-à-dire qu'ils ont une capacité à raisonner en dehors des cadres restreints qu'on leur a fournis de prime abord. Cela leur permet de générer de nouvelles idées, de nouveaux cadres de réflexion, de connecter des éléments du savoir a priori éloignés entre eux, de sortir des sentiers battus plus aisément que les autres. Cela est un atout en ce qui concerne la créativité ou la résolution de problèmes qui ne possèdent pas encore de solutions claires.

Notons que toutes ces différences ne sont pas systématiques et que leur degré peut varier. Il est donc possible qu'une personne dyslexique ne possède pas certaines capacités décrites ou qu'elle ne soit pas aussi à l'aise avec l'exploration que ce qui est avancé. Quelles seraient les implications en matière d'éducation si la dyslexie comme spécialisation cognitive devenait la vision majoritaire ? Les auteurs développent brièvement ce point dans leur article. Ils partent du constat que la dépendance actuelle à la lecture et à l'écriture pour l'apprentissage et la communication présente des problèmes pour les personnes dont les capacités cognitives favorisent l'exploration.

Selon les auteurs, le système éducatif devrait progressivement laisser plus de place à l'exploration. Cela ne veut pas dire qu'il faut laisser l'exploitation de côté, mais qu'il existe un équilibre à trouver. En partant du principe que la cognition humaine s'adapte de manière complémentaire, combiner les informations provenant des différentes spécialisations cognitives existantes pourrait créer des effets des bénéfices mutuels et synergiques. Selon eux, « une telle intelligence collective pourrait se situer au cœur de la capacité adaptative exceptionnelle de notre espèce. La refonte des systèmes éducatifs et d'autres systèmes culturels avec cette compréhension peut non seulement mieux servir la réalisation individuelle et l'estime de soi mais peut également être vitale pour la société dans son ensemble », selon Futura Sciences.

Par Amel B. et Agences

CAMEROUN

LE BILAN GRIMPE À 27 MORTS DANS UN ÉBOULEMENT À YAOUNDÉ

AU MOINS 27 personnes ont péri dans l'effondrement d'un pan de colline recouvert d'habitations précaires, provoqué par des pluies torrentielles à Yaoundé, la capitale du Cameroun. Ces éboulements en saison des pluies surviennent fréquemment à Yaoundé, une ville de quelque 3 millions d'habitants constellée de collines sur les flancs desquelles des habitations souvent précaires sont construites. Cette fois, le drame s'est produit en début de soirée dimanche dans le quartier de Mbankolo, dans la périphérie nord-ouest de Yaoundé, et a été provoqué par la rupture d'une digue retenant les eaux d'un lac artificiel situé en hauteur, gonflé par les pluies diluviennes.

Celestine Ketcha Courtes, Ministre de l'urbanisme, a exhorté les autorités à interdire les constructions sur les zones à risques : «J'ai diffusé une note d'information demandant aux autorités d'éviter de construire en bordure du lit de l'eau. Car nous savons que le Cameroun connaît des précipitations terribles ces derniers temps. Je présente donc toutes mes condoléances aux familles dont les proches sont décédés. Il faut suivre les instructions, il faut respecter la réglementation en matière d'urbanisme, parce que notre pays a prévu une multitude de documents relatifs à l'évacuation correcte et planifiée de nos villes». Au moins 30 maisons de ce quartier ont été emportées par les eaux et plusieurs se sont effondrées sur les habitants. Les autorités camerounaises ont dû démolir des maisons situées dans des zones à haut risque, sujettes aux inondations et aux glissements de terrain.

In Africanews

MISE EN PLACE D'UNE COMMISSION MIXTE DE DÉSENGAGEMENT POUR LE RETRAIT DES MILITAIRES FRANÇAIS

Premiers départs de militaires français du Niger

Niamey a fait savoir que la France entamait cette semaine son désengagement du Niger. Les premiers départs de militaires français du Niger ont commencé ce mardi. Depuis l'annonce de la fermeture de la base militaire française d'ici fin 2023, le Conseil national pour la sauvegarde de la patrie (CNSP) insiste sur la nécessité d'établir un calendrier «dans un cadre négocié».

Au Niger, une Commission mixte de désengagement a été mise en place dans le cadre du retrait des troupes françaises, selon une annonce du Conseil national pour la sauvegarde de la patrie (CNSP) sur son compte Facebook. D'après le communiqué,



une réunion de coordination entre les responsables des Forces de Défense et de Sécurité nigériennes et françaises s'est tenue à Niamey à cet effet. L'objectif est de convenir des modalités de retrait des forces françaises stationnées dans le pays. Niamey a fait savoir que la France entamait cette semaine son désengagement du Niger. En effet, les Premiers départs de militaires français du Niger ont commencé ce mardi. Depuis l'annonce de la fermeture de la

base militaire française d'ici fin 2023, le Conseil national pour la sauvegarde de la patrie (CNSP) insiste sur la nécessité d'établir un calendrier «dans un cadre négocié». «Les deux parties se sont accordées sur un désengagement coordonné, selon un calendrier partagé. A cet effet, une cellule a été mise en place avec pour mission de coordonner le désengagement, sous bonne escorte des forces armées nigériennes». Pour rappel, après plusieurs

semaines de bras de fer avec Niamey, le président français Emmanuel Macron avait annoncé le 24 septembre dernier le départ des troupes françaises d'ici fin 2023. Depuis le putsch du 26 juillet qui a renversé le président Bazoum, les relations entre le Quai d'Orsay et le CNSP se sont fortement détériorées. Environ 1 400 soldats français étaient jusqu'ici déployés au Niger, à Niamey, et sur deux bases avancées dans le Nord-Ouest. **In Tchadinfos**

APRÈS UNE RUPTURE DE SEPT ANS

L'Iran et le Soudan rétablissent leurs relations diplomatiques

«La République islamique d'Iran et la République du Soudan ont décidé de reprendre leurs relations diplomatiques pour servir les intérêts des deux pays», a annoncé le ministère iranien des Affaires étrangères via Telegram. Cette déci-

sion résulte d'une série de contacts de haut niveau qui ont eu lieu au cours de ces derniers mois.

Selon la diplomatie iranienne, les gouvernements des deux pays ont convenu de développer entre eux des relations amicales fondées sur le respect mutuel de la souveraineté, de l'égalité, des intérêts communs et de la coexistence pacifique. Les parties ont également convenu de prendre les mesures nécessaires pour ouvrir prochainement les ambassades des deux pays. Le Soudan avait rompu ses relations avec l'Iran en janvier 2016 en signe de solidarité avec l'Arabie saoudite. **In Sputnik Afrique**

LE PAYS VEUT RÉGLEMENTER LA PRODUCTION DE CRÉDITS CARBONE

La Zambie prévoit d'émettre des obligations vertes

La Zambie envisage d'émettre des obligations vertes et de réglementer la production de crédits carbone, a annoncé le ministre de l'Economie verte et de l'Environnement, Collins Nzovu, vendredi 6 octobre. Le ministre souligne que Lusaka prépare un projet de loi, qui prévoit notamment le lancement d'un fonds dédié à la lutte contre le dérèglement du climat et la création d'un marché du carbone. Le ministre, qui s'exprimait lors d'une conférence organisée à Lusaka, a

également indiqué que 30% des fonds qui devraient être levés, grâce à l'émission des obligations vertes, seront alloués à des initiatives visant à préserver la biodiversité. Il a par ailleurs annoncé la création d'un marché du carbone prochainement. «Outre les règles provisoires sur la production des crédits carbone, le ministère a élaboré le projet de loi sur le changement climatique, qui prévoit le lancement d'un fonds dédié à la lutte contre

le dérèglement du climat ainsi que la création d'un marché du carbone et d'un système d'échange de droits d'émission en Zambie», a-t-il déclaré. Un crédit carbone est une unité de mesure correspondant à une tonne de dioxyde de carbone (CO2) qui a été évitée ou absorbée. Lorsqu'une entreprise souhaite compenser ses émissions, elle acquiert le nombre de crédits carbone correspondant au volume de ses émissions de gaz

à effet de serre auprès d'un pays qui produit ces crédits, en s'engageant par exemple à protéger ses forêts. Ces forêts ainsi «sauvées» vont permettre aux arbres d'absorber une certaine quantité de gaz carbonique contenu dans l'atmosphère. Les principaux acheteurs de ces crédits sont les fonds carbone, les investisseurs industriels et les entreprises opérant dans le secteur énergétique. **In Agence Ecofin**

ALLIANT CRÉATIVITÉ ET TECHNOLOGIE

Le Tunisien Mohamed Dhaouafi fabrique des prothèses bioniques pour les personnes amputées

Mohamed Dhaouafi, un ingénieur tunisien, PDG de Cure Bionics, une entreprise qui développe des prothèses bioniques abordables. Il allie créativité et technologie pour améliorer la qualité de vie des personnes amputées. Grâce à ses prothèses, il a été cité par des magazines à de maintes reprises et a été récompensé par des institutions internationales. Né en Tunisie, il a obtenu un bachelier en ingénierie électronique et électrique à l'école nationale d'ingénieurs de Sousse en 2017. Il est également titulaire d'un master en gestion

des organisations à but non lucratif obtenu en 2020 à la Tunis Business School. Pendant ses études en ingénierie, il a découvert que l'un de ses coéquipiers avait un cousin sans membres supérieurs et ne pouvait pas se permettre des prothèses. C'est cela qui l'a inspiré à créer Cure Bionics en 2018. Conçus avec des matériaux biodégradables, les bras bioniques imprimés en 3D de Cure Bionics sont ajustables et sont dotés d'une batterie solaire. Membre du Tunisian Talents United, un groupe engagé dans la trans-

formation des jeunes Tunisiens brillants en grands leaders, il est aussi depuis juillet 2022 le PDG d'Ecobees, une start-up agritech qui développe des solutions IoT (Internet des objets) avec un laboratoire de ruches en Tunisie. Il est aussi cofondateur d'Agaruw, une marque de mode respectueuse de l'environnement, ainsi qu'un marché en ligne pour les alternatives écologiques et durables dans le domaine de la mode. En 2017, il a aussi cofondé l'incubateur Zeta Hub, dont il a été le codirigeant jusqu'en 2018. Mohamed Dhaouafi a reçu

plusieurs distinctions pour son travail innovant. Il a fait partie du programme Africa Leader 2019 de la Fondation Obama. Il a également été distingué parmi les jeunes meilleurs innovateurs de moins de 35 ans par la prestigieuse Technology Review du Massachusetts Institute of Technology. Il fait aussi partie des lauréats du 30 Under 30 de Forbes au Moyen-Orient pour 2020 et des leaders de la prochaine génération du magazine Time. **In We are Tech Africa**

GESTION DU CHAMPIONNAT DE LIGUE 1

Ouverture du dialogue FAF - présidents de club

Le nouveau bureau fédéral a annoncé au cours de cette réunion la création d'un collège des joueurs, d'une convention avec l'ENTV concernant les droits de télévision et rappelé son engagement à lutter contre les manipulations de matchs, la violence dans les stades et le dopage.

La Fédération algérienne de football a qualifié de "responsable et fructueux" le dialogue entre le nouveau président de l'instance, Walid Sadi, et les présidents des clubs de Ligue 1 Mobilis, pendant la réunion de coordination qui a rassemblé les deux parties lundi au siège de la FAF, pour débattre des questions liées au développement de la discipline. Plusieurs points ont été abordés au cours de cette réunion, dont les plus importants ont probablement été : le calendrier annuel des compétitions, les Centres de formation, les Académies de football, et la question des droits télé. Un calendrier annuel des compétitions a été arrêté et communiqué aux présidents de clubs, dans une démarche visant à rompre avec les anciennes pratiques d'une programmation partielle, qui perturbait les équipes dans leur préparation. "Les présidents de clubs ont salué cette démarche, qui leur permettra d'avoir plus de visibilité sur le planning de la saison et se sont engagés à le respecter" a indiqué l'instance fédérale dans un communiqué publié sur son site officiel. L'intégrité du football a été un des



sujets phares débattus à l'occasion de cette rencontre. A ce propos, le président de la FAF a rappelé l'engagement du Bureau fédéral à intensifier, par tous les moyens légaux, la lutte contre toute forme de menace liée à l'intégrité du football, notamment, la manipulation des rencontres, la violence, le dopage, ou les matchs truqués, qui affectent la bonne pratique du football. Aussi, M. Sadi a invité l'ensemble des parties du football professionnel à s'inscrire dans cette démarche du Bureau fédéral et à adopter une attitude engagée et responsable pour lutter ensemble contre ces fléaux nuisibles, qui menacent l'intégrité du football national. Le président de la FAF a rappelé aux présidents de clubs que l'un des axes stratégiques du développement du football national réside dans la formation et la détection des jeunes talents. Une démarche qui passe impérativement par la création de centres de formation au sein des clubs professionnels, partout à travers le pays. "Cela doit se traduire dans un premier temps par

des actions concertées sur le terrain, à travers le lancement de projets de réalisation de ces centres par les clubs professionnels, notamment, ceux qui sont soutenus par des entreprises privées ou publiques, disposant de moyens suffisants. "La FAF a noté avec satisfaction la réalisation de ces projets par certains clubs, en espérant que les autres clubs adhèrent à cette démarche, qui sera obligatoire à partir de la saison prochaine, dans le cadre de la licence de clubs" a-t-on rappelé de même source. Par ailleurs, et dans le but d'associer les acteurs du football professionnel, la FAF a invité les clubs de la Ligue 1 à désigner, par élection à travers leurs pairs, deux joueurs seniors par club, qui deviendront membres du Collège des joueurs professionnels. "Ce collège aura pour mission de désigner à son tour ses représentants au sein de la Chambre nationale de résolutions des litiges (CNRL), ainsi que la participation aux débats au sein des commissions lorsqu'il s'agit du statut du joueur. Le premier

responsable l'instance fédérale a insisté en effet sur "l'urgence de prendre en charge et de façon diligente cette problématique et a rappelé les directives du bureau concernant les contentieux devenus très lourds à gérer. Une situation qui selon lui "nécessite un sérieux traitement pour son assainissement", en application des décisions arrêtées par le Bureau fédéral. Sadi a insisté sur le fait qu'il "ne sera plus tolérant à l'avenir" avec les clubs qui ne respectent pas leurs engagements contractuels, et qu'une réflexion est déjà engagée concernant la réforme du contrat du joueur professionnel, qui protégera les intérêts, et des joueurs et des clubs. Par ailleurs, Sadi a informé les présidents sur la rencontre qu'il a eu dernièrement avec les responsables de l'EPTV à propos de la retransmission des rencontres de football et des droits y afférents. "Il s'agit aujourd'hui d'un partenariat stratégique avec l'Entreprise publique de télévision dans l'intérêt des parties et la réhabilitation de l'image du football national" a-t-il expliqué. Le Président de la FAF a souligné par la même occasion "l'engagement du partenaire à assainir les contentieux antérieurs et à ouvrir une nouvelle page de coopération". A la fin de la réunion, "les présidents et les représentants de clubs de la Ligue 1 ont exprimé leur satisfaction sur la nouvelle approche de la fédération et ont adopté une déclaration commune de soutien au président et les membres du Bureau fédéral, leur souhaitant ainsi plein succès dans l'accomplissement de leur mission" conclut le communiqué de la FAF.

R.S.

EQUIPE NATIONALE : DJAMEL BELMADI : "LAROUCI VA NOUS REJOINDRE EN NOVEMBRE"

Le sélectionneur de l'équipe nationale de football Djamel Belmadi, a expliqué l'absence du latéral gauche de Sheffield United (Premier League anglaise) Yasser Larouci de la liste des joueurs retenus pour les deux matchs amicaux de ce mois d'octobre face au Cap Vert et l'Egypte, lui qui a annoncé mardi dernier sa décision d'opter pour l'Algérie. "Son dossier de changement de nationalité n'est pas complet, on attend pour qu'il puisse nous rejoindre. Il sera convoqué pour le prochain rassemblement de novembre", a déclaré Belmadi lors d'une conférence de presse tenue au Centre technique national (CTN) de Sidi Moussa. Ce rendez-vous avec la presse algérienne intervient à la veille du début du stage des Verts, ponctué par deux tests de préparation contre le Cap Vert, le jeudi 12 octobre au stade du Chahid-Hamlaoui de Constantine (20h00), et l'Egypte le lundi 16 octobre au stade Hazaa-Bin-Zayed d'Al-Aïn (Emirats Arabes Unis/ 20h00, 17h00 heure algérienne). Dans un message posté sur son compte officiel Instagram mardi dernier, Larouci (22 ans) a fait part de son choix de jouer pour l'Algérie, après avoir évolué au sein des jeunes sélections françaises. "C'est avec une immense fierté que je vous annonce ma décision de rejoindre la sélection nationale algérienne afin de défendre avec fierté les couleurs de mon pays. Tahia Djazaïr", a-t-il écrit. Il est le deuxième franco-algérien à annoncer son choix d'opter pour l'Algérie en l'espace d'une semaine, après l'attaquant du Stade Rennais (Ligue 1/France) Amine

Gouiri, qui en revanche va pouvoir effectuer son baptême du feu dès ce mois d'octobre. Le natif d'El-Oued (Sud-Est de l'Algérie) devrait ainsi signer ses grands débuts à l'occasion des deux premières journées des qualifications de la Coupe du monde 2026 prévues en novembre prochain : à domicile face à la Somalie et en déplacement face au Mozambique

APS

CHAMPIONNAT ARABE DES CLUBS : L'USM ALGER ÉLIMINÉE PAR BEYROUTH CLUB EN QUART DE FINALE

L'USM Alger s'est inclinée face à la formation libanaise de Beyrouth Club sur le score de 78-110, mi-temps (34-63) en quart de finale de la 35e édition du Championnat arabe des clubs champions de basket-ball, disputé lundi sur le parquet de la salle Al Rayyane de Doha (Qatar). Le champion d'Algérie en titre avait réalisé, jusque-là, un bon parcours en terminant la phase de poules à la deuxième place du Groupe (B), avec 7 points, grâce à trois succès, contre le club omanais de Seeb (81-57), Al Ahly du Qatar (83-54) et le Dynamo du Liban (77-66), contre une défaite devant l'Union d'Alexandrie (53-89). En 8e de finale disputé dimanche, le représentant algérien avait dominé le Qatar SC (77-70), après prolongations. L'USM Alger va désormais jouer les matchs de classement de la compétition. Pour rappel, les demi-finales se joueront le mercredi 11 octobre, alors que la rencontre pour la 3e place et la finale auront lieu le lendemain, 12 octobre. Le tenant du trophée est le Koweït SC, qui avait remporté la finale de la précédente édition, disputée à domicile, face aux Egyptiens d'Al Ahly (78-77).

APS

INSTABILITÉ DE L'ENCADREMENT EN CHAMPIONNAT DE LIGUE 1

Benchikha, neuvième entraîneur à quitter son club

L'entraîneur de l'USM Alger Abdelhak Benchikha, a annoncé, lundi, sa démission de son poste, deux jours après la défaite concédée en déplacement face à la JS Kabylie (1-0), à l'occasion de la 4e journée du championnat de Ligue 1 Mobilis de football, a indiqué le club algérois dans un communiqué. « L'entraîneur Abdelhak Benchikha a annoncé sa démission après avoir été insulté par des supporters à l'entrée du stade Omar-Hamadi, au moment où il s'apprêtait à diriger la séance d'entraînement », précise l'USMA sur sa page officielle Facebook. Le club de Soustara a raté son début de saison en championnat, en concédant deux défaites en dépla-

cement, face respectivement au Paradou AC (1-0) et à la JSK (1-0). L'USMA compte deux matchs en moins à disputer à domicile face à l'USM Khenchela (13 octobre) et sur le terrain de l'ES Sétif (24 octobre). « Après avoir été la cible d'une frange de supporters, Benchikha a aussitôt présenté sa démission, en déclarant qu'elle est irrévocable », selon la même source. Pourtant, les « Rouge et Noir », sous la coupe de Benchikha, ont remporté le 15 septembre dernier la Supercoupe d'Afrique face aux Egyptiens d'Al-Ahly SC (1-0), en match disputé au stade d'Al-Taïf (Arabie saoudite). Cette consécration continentale est intervenue trois mois après celle en Coupe de

la Confédération de la CAF, une première historique, décrochée aux dépens des Tanzaniens des Young Africans (aller : 2-1, retour 0-1). Le club est qualifié pour la phase de poules de la nouvelle édition de la Coupe de la Confédération dont la première journée aura lieu fin novembre prochain. Benchikha est le neuvième entraîneur à quitter un club de la Ligue 1, depuis le début de la saison en cours après Bougherara (CS Constantine), Leknaoui (Paradou AC), Amrani (ES Sétif), Azziz Abbes (NC Magra), Bouzidi (JS Kabylie), Hamici (MCE El-Bayadh), Iaiche (ASO Chlef), Vandenbroeck (CR Belouizdad).

APS



LE GROUPE « EL BESTA » S'EXPORTE EN TUNISIE

Musique intemporelle entre héritage et modernité

Le jeune groupe "El Besta" prend part à la deuxième édition de "Kif El Kef" (Tunisie), un événement culturel qui tend à mettre en valeur le patrimoine historique et culturel du Kef, ville du nord-ouest de la Tunisie.

Attendu notamment pour "transporter le public tunisien vers une époque intemporelle entre héritage et modernité", à travers des classiques du raï "savamment revisités", comme annoncé par les organisateurs, le groupe "El Besta" se produira le 13 octobre, jour d'ouverture de cette deuxième édition qui s'étalera jusqu'au 15 du même mois. Présenté comme "nouveau phénomène populaire de la chanson raï", le groupe "El Besta", issu de Mostaganem, s'est récemment produit dans le cadre des animations estivales à Alger, sur la scène du Casif de Sidi Fredj, où les musiciens, Sofiane Merabet, Larej, Dadi et Abed, ont embarqué le public dans l'univers mélancolique de l'accordéon et de la poésie populaire. Avec sa voix puissante et étof-

fée qui orne le silence, Sofiane Merabet déroule sobrement sa passion du raï authentique, donnant de l'entrain qui puise sa source dans l'art autochtone des grandes figures du genre, à l'image d'Ah-

med Zergui et Boutaiba Esghir. Dans la simplicité, ce jeune groupe, dont la première scène remonte à un peu plus d'un an, réussit toujours à monter un spectacle musical plein, restituant l'ambiance

originelle du raï populaire et sa représentation dans les quartiers populaires. A l'origine du projet "El Besta" qui connaît un franc succès, Sofiane, Larej, un accordéon rafistolé et le cinéaste-manager Walid Cheikh qui a constitué ce groupe et l'a lancé sur les réseaux sociaux, avant de se consacrer à la scène et au partage. Aujourd'hui classé sur la liste représentative du patrimoine de l'humanité par l'Unesco, le raï trouve en ce groupe un beau porte-voix qui raconte son histoire en musique. Organisé par l'association tunisienne "Museum Lab.", l'événement "Kif El Kef" vise à accompagner une dynamique pluriculturelle locale, destinée à renforcer les échanges versés dans la valorisation des patrimoines culturels, entre autres. **I. M.**

ECOLES ET INSTITUTS DE FORMATION ARTISTIQUE

Coup d'envoi de l'année universitaire 2023-2024

La ministre de la Culture et des Arts, Soraya Mouloudji, a donné lundi à Alger, le coup d'envoi de l'année universitaire 2023-2024 pour les écoles et instituts de formation artistique en Algérie, insistant, à cette occasion, sur la formation, l'excellence académique et l'accompagnement des jeunes talents diplômés de ces établissements.

La cérémonie d'ouverture de l'année universitaire 2023-2024 s'est déroulée au niveau de l'Ecole supérieure des beaux-arts "Ahmed et Rabah Salim Asselah", en présence du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Kamel Baddari, et du conseiller du président de la République, chargé de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, Nouredine Ghoulali.

A cette occasion, Mme Mouloudji a affirmé que l'intérêt accordé aux étudiants en arts "découle de l'importance donnée à la formation et à l'excellence académique", à la lumière "des réformes pro-

fondes et globales dans le domaine de la formation artistique opérées par le ministère depuis plus d'un (1) an, conformément aux orientations et engagements du président de la République, qui a souligné la nécessité d'accorder un intérêt soutenu à la formation artistique et d'accompagner les jeunes diplômés d'instituts artistiques".

Elle a, en outre, précisé que "la véritable renaissance de la formation artistique en Algérie ne saurait être réalisée sans la mise en place de mécanismes efficaces", relevant à ce propos l'intérêt qu'elle accorde personnellement à "la conformité des programmes de formation artistique aux normes internationales de qualité, dans le but d'obtenir la reconnaissance et de faciliter le partenariat entre nos établissements de formation et des institutions internationales". La ministre a rappelé, dans ce sillage, les réunions tenues avec les for-

les française dans la région, dont celles vécues par les régions d'"El Serdj", "Mekitf", "Harth Chadli", "Yachou", "Merghine" et autres au sud oranais.

Ce livre de 144 pages met en avant les qualités et la sagesse du Chahid Cheikh Mohamed Ould Ali Ould, devenu célèbre dans la région à cette époque. A noter que Cheikh Mohamed Ould Ali est tombé au champ d'honneur, au cours d'une bataille héroïque contre les forces coloniales françaises à Djebel Beni Smir (au sud de la wilaya de Naâma), au début du mois d'octobre 1900. Le colonisateur français l'a décapité, exhibant sa dépouille de manière barbare et indécente devant les habitants, sur les artères de la ville d'Aïn Sefra. **I. M.**

mateurs, les encadreurs et les experts afin de procéder à un état des lieux de la situation et de mettre en place des approches scientifiques pour la relance de la formation artistique sur la base de programmes modernes adoptés par les pays développés. Pour ce faire, Mme Mouloudji a préconisé l'uniformisation des programmes de formation des instituts régionaux en matière de musique et de beaux-arts, l'adaptation des programmes d'enseignement et de formation, l'adoption d'une approche basée sur la compétence et la création de cellules de qualité au niveau des écoles, instituts supérieurs et régionaux de formation.

S'exprimant à cette occasion, M. Baddari a affirmé que le système algérien de l'enseignement supérieur s'attellait à trouver l'équilibre entre l'enseignement, la recherche scientifique et l'innovation afin que le diplômé de ces insti-

LIVRE/ÉDITION

Portrait sur le Cheikh Mohamed Ould Ali contre le colonisateur français

Un ouvrage traitant de la vie héroïque du Chahid, Cheikh Mohamed Ould Ali (1825-1900) dans sa résistance contre le colonisateur français au sud-ouest du pays, rédigé par le chercheur et enseignant en histoire contemporaine de la wilaya de Naâma, Roucham Aïssa, vient de paraître. L'auteur de cette nouvelle publication, intitulée "Cheikh Mohamed Ould Ali, porte drapeau de la résistance dans les monts des ksours et du sud oranais", a souligné que cet ouvrage renferme des documents et correspondances sur les étapes de la résistance de Cheikh Mohamed Ould Ali dans la région, durant la période s'étalant de 1881 à 1900. L'ouvrage aborde également les batailles menées par ce héros de la résistance contre l'armée colonia-

tuts soit un citoyen productif qui s'adapte aux exigences du pays en vue de contribuer au développement économique. Il a également appelé les étudiants en arts à maîtriser les TIC.

La cérémonie a vu la distinction de lauréats diplômés de l'Ecole supérieure des beaux-arts (ESBA-Alger), de l'Ecole nationale supérieure de conservation et de restauration des biens culturels (ENCRBC), de l'Institut national supérieur de musique (INSM) d'Alger et de l'Institut supérieur des métiers des arts, du spectacle et de l'audiovisuel (ISMAS). Une conférence a été organisée à cette occasion sous le thème "L'art: perception et connaissance" animée par l'académicien et le critique de cinéma, Ahmed Bedjaoui et le comédien et metteur en scène Abdelkader Djeriou.

Selon les objectifs tracés par le ministère de la Communication, ces mesures bénéficieront aux étudiants, dans la mesure où ce type de cours d'art balisera un secteur qui a jusque-là compté sur l'innovation artistique et l'improvisation, alors que là, l'intérêt accordé aux étudiants en arts "découle de l'importance donnée à la formation et à l'excellence académique", à la lumière "des réformes profondes et globales dans le domaine de la formation artistique opérées par le ministère depuis plus d'un an, conformément aux orientations et engagements du président de la République, qui a souligné la nécessité d'accorder un intérêt soutenu à la formation artistique et d'accompagner les jeunes diplômés d'instituts artistiques".

Agence presse service

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE BISKRA

DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS

N.I.F : 000007019004951

Rue Ahmed Ouamane Biskra

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

D'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N°73 D.E.P/S.E.E /2023

Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel N°15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public. La Direction des Equipements Publics de la Wilaya de Biskra, informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à Avis D'appel d'offre National Ouvert Avec Exigence de Capacités Minimales N°=73/2023 :

Projet: ACHÈVEMENT DES TRAVAUX DE RÉALISATION D'UN HÔPITAL DE 60 LITS A EL KANTRA (WILAYA DE BISKRA).

Lot n° 01: TRAVAUX DE PROTECTION DES BLOCS CONTRE LES INFILTRATIONS DES EAUX.

Publié aux quotidiens nationaux **أمسوت** et **L'EXPRESS** le : 17/09/2023 ainsi que BOMOP, qu'après l'évaluation des offres les travaux sont attribués provisoirement comme suit :

Désignation des Travaux	ETP	N.I.F	Note Offre Tech	Montant de l'offre En (T.T.C)	Délais	Critère d'Evaluation
LOT 01: TRAVAUX DE PROTECTION DES BLOCS CONTRE LES INFILTRATIONS DES EAUX	EURL EL-MOUNTADHAR Travaux de Bâtiment	000207024243626	54,00	97.481.825,00 DA	02 Mois	Moins Disant

Les soumissionnaires intéressés de prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres sont invités de se rapprocher de nos services, au plus tard trois jours à compter du premier jour de la publication du présent avis.

Les soumissionnaires contestant ces propositions, peuvent introduire leurs recours auprès de la commission des marchés de la wilaya de Biskra dans un délai de (10) jours à partir de la première publication du présent avis d'attribution provisoire du marché dans la presse quotidienne nationale ou BOMOP, si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal la date limite pour introduire un recours est prorogée au jour ouvrable suivant conformément à l'article 82 du décret présidentiel N°=15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

L'EXPRESS DU 11/10/2023

ANEP : N° 2316024772

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE BISKRA

DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS

N.I.F : 000007019004951

Rue Ahmed Ouamane Biskra

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

AVIS D' APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N°74/ DEP/SEE/2023

Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel N°=15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public. La Direction des Equipements Publics de la Wilaya de Biskra, informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à L' AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N° 74/ DEP/SEE/2023 pour:

Achèvement de la réalisation d'un lycée type 1800 au niveau du site des 500 Logements LPL à TOLGA Commune de Tolga ,Wilaya de Biskra (cité d'habitat intégrées 2018) –

LOT 01 : Blocs Pédagogiques + Blocs Administratif + Aménagement Extérieur + V.R.D + Mur de clôture

Publié aux quotidiens nationaux **الصوت الأحرار** et **L'EXPRESS** ainsi que BOMOP qu'après l'évaluation des offres les travaux sont attribués provisoirement comme suit :

Désignation des Travaux	ETP	N.I.F	Note Offre Tech	Montant de l'offre En (T.T.C)	Délais	Critère d'Evaluation
Achèvement de la réalisation d'un lycée type 1800 au niveau du site des 500 Logements LPL à TOLGA Commune de Tolga ,Wilaya de Biskra (cité d'habitat intégrées 2018) – LOT 01 : Blocs Pédagogiques + Blocs Administratif + Aménagement Extérieur + V.R.D + Mur de clôture	ENTREPRISE TRAVAUX BATIMENTS TCE « ABBA ABDALLAH»	176070102563106	42,00	269 122 439 ,14 DA	10 MOIS	Mieux disant

Les soumissionnaires intéressés de prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres sont invités de se rapprocher de nos services, au plus tard trois jours à compter du premier jour de la publication du présent avis.

Les soumissionnaires contestant ces propositions, peuvent introduire leurs recours auprès de la commission des marchés de la wilaya de Biskra dans un délai de (10) jours à partir de la première publication du présent avis d'attribution provisoire du marché dans la presse quotidienne nationale ou BOMOP, si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal la date limite pour introduire un recours est prorogée au jour ouvrable suivant conformément à l'article 82 du décret présidentiel N°=15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

L'EXPRESS DU 11/10/2023

ANEP : N° 2316024786

L'EXPRESS

GARANTIE NATIONALE D'INFORMATION

L'

L'express le quotidien

@LexpressAlgerie - Journal

Accueil

Auto

Videos

Photos

Plus +

À propos

Créer une publication

300 personnes aiment ça, dont 3 de vos amis

411 personnes sont abonnés

023 70 99 92

Envoyer un message

Journal

Suggérer des modifications

Est-ce le numéro de téléphone correct pour cette Page ?

+21323709992

Oui

Je ne suis p...

Non

Transparence de la Page

Facebook fournit des informations pour vous aider à mieux comprendre le but de cette Page. Découvrez l'historique des publications et de la gestion de cette dernière.

Page créée - 6 mars 2021

Le président Tebboune: L'Algérie n'abritera jamais de bases militaires étrangères

Le président Tebboune

L'Algérie n'abritera jamais de bases militaires étrangères

Tebboune refuse toute médiation avec le Maroc - L'Express Algérie

Tebboune

refuse toute médiation avec le Maroc - L'Express Algérie

CONTACTEZ LE SERVICE PUB AU NUMÉRO DE TÉLÉPHONE/ FAX : 023.70.99.92

Sur page Facebook: L'EXPRESSDZ

L'EXPRESS

L'ARGENTINE SUR LE TOIT DU MONDE

MESSI

Contactez le service pub au numéro de téléphone/ fax : 023.70.99.92

DROIT SYNDICAL, LIBERTÉS D'EXPRESSION ET D'OPINION

LE GOUVERNEMENT «POURSUIT SES EFFORTS POUR AMÉLIORER L'EXERCICE DES DROITS ET LIBERTÉS»

Le gouvernement poursuit ses efforts visant à mettre en place le cadre juridique propice à l'amélioration des conditions d'exercice des droits et des libertés, en consécration des nouvelles dispositions de la Constitution, selon la Déclaration de Politique générale du gouvernement, qui a été présentée, hier au Parlement, par le Premier ministre, Aïmene Benabderrahmane. "Le gouvernement a poursuivi ses efforts visant à mettre en place le cadre juridique propice à l'amélioration des conditions d'exercice des droits et des libertés, en consécration des nouvelles dispositions de la Constitution, et à favoriser, à travers le dialogue et la concertation avec la société civile, une participation active de la population, notamment les femmes et les jeunes, dans les affaires publiques, afin de renforcer le tissu social", précise le document qui englobe le bilan de tous les secteurs entre septembre 2022 et août 2023. Dans ce cadre, ajoute le document, le gouvernement "s'est attelé à renforcer davantage les libertés de réunion, de manifestation pacifique, de création et d'adhésion aux partis politiques, associations et organisations syndicales". Il a, en outre, "finalisé l'élaboration des deux projets de loi portant respectivement sur les partis politiques et les libertés de réunions et de manifestations pacifiques, et qui visent à consacrer les nouvelles dispositions de la Constitution ayant consolidé ces deux libertés", indique la Déclaration de politique générale, précisant que "ces deux textes fondamentaux sont inscrits à l'ordre du jour de cette session parlementaire". Deux textes de loi relatifs au droit syndical et au droit de grève ont été, par ailleurs, promulgués, "afin de renforcer le dialogue social dans le monde du travail, de consolider l'exercice du droit syndical et de prévenir les conflits collectifs". Il s'agit d'une réforme du cadre juridique d'exercice de ces droits et libertés en vigueur, datant des années 1990, afin de l'adapter aux évolutions socioéconomiques qu'a connues l'Algérie et aux standards internationaux en la matière, relève le document, soulignant que "ces textes devraient favoriser une participation active des partenaires sociaux aux réformes socioéconomiques profondes engagées par le Président de la République". Le gouvernement a, en outre, "poursuivi ses actions visant à encourager l'épanouissement de la société civile, notamment à travers la facilitation des démarches relatives à la création des associations et leur implication active dans la gestion des affaires publiques, ainsi que l'accompagnement, dans leur essor, de l'Observatoire national de la société civile et du Conseil supérieur de la jeunesse, deux forums des forces vives de la société, fruits des réformes phares du Président de la République". Il s'est attelé également à renforcer davantage les libertés de la presse et des médias, dans le cadre du respect des règles éthiques et déontologiques et des valeurs nationales, procédant, dans ce cadre, à l'adoption de la nouvelle loi organique relative à l'information et à l'élaboration de deux projets de loi relatifs à l'activité audiovisuelle et de la presse écrite et électronique. Dans le cadre du développement de la communication institutionnelle, des sessions de formation ont été organisées au profit d'acteurs locaux (responsables de cellules de communication, journalistes, représentants de la société civile...), en vue de réhabiliter et de renforcer l'action des cellules de communication et de consolider davantage la cohérence de la communication gouvernementale, relève la même source

I.M./avec Agence presse service

RAIDS AVEUGLES DE L'AVIATION SIONISTE CONTRE DES CIVILS, UNE POLITIQUE DE LA TERRE BRÛLÉE

Des scènes d'horreur dans la bande de Ghaza

On assiste à un véritable nettoyage ethnique. Evidemment, dans les couvertures médiatiques accompagnant ces hostilités, l'armée sioniste ne parle que de terroristes, de cibles du Hamas, de frappes chirurgicales, en cachant la réalité cruelle de ses réactions de bête blessée...



Les forces d'occupation sionistes continuent à mener des raids sauvages dans les villes de Ghaza, de Khan Younès et ailleurs, provoquant le massacre de centaines de civils innocents la destruction d'écoles, d'hôpitaux, d'habitations, et le rayage de la carte de quartiers complets. Les chiffres avancés par l'armée sioniste concernant ses raids et ses pilonnages montrent l'ampleur du déluge de feu qui s'est abattu, ces trois derniers jours, sur les territoires palestiniens. Plus d'un millier de tonnes d'explosifs et de missiles ont été largués contre des villes palestiniennes depuis samedi dernier. Ces actes barbares de l'armée d'occupation se déroulent avec l'assentiment des chancelleries occidentales et l'indifférence et le silence complice de nombreux pays arabes qui ont préféré se mettre à équidistance de

deux belligérants. Ce mardi, des avions sionistes ont ciblé une habitation dans la ville de Beit Lahiya, au nord de la bande de Ghaza, tuant pas moins de 14 membres d'une même famille innocente que l'entité sioniste qualifiera de «terroristes». A Rafa, au sud de la bande de Ghaza, à Khan Younès, à Beit Hanoun, dans le quartier de Shujaiya (à l'est de Ghaza)... c'est le même scénario macabre ! Des raids aveugles tuant des familles désarmées, présentés comme ciblant des sites appartenant au Hamas. Aviation, artillerie..., le Tsahal dont la réputation d'armée imbattable a été démolie en une journée par le Hamas, use de tous ces gadgets militaires pour tuer... des civils désarmés. Ne se suffisant pas de ces raids et attaques traîtres contre des cibles civiles, l'armée sioniste a imposé un siège complet sur la bande de Ghaza, la privant

d'électricité, d'eau et de carburant. C'est dire que les menées guerrières des sionistes sont orientées plus contre les civils innocents que contre les résistants du Hamas. On assiste à un véritable nettoyage ethnique. Evidemment, dans les couvertures médiatiques accompagnant ces hostilités, l'armée sioniste ne parle que de terroristes, de cibles du Hamas, de frappes chirurgicales en cachant la réalité cruelle de ses réactions de bête blessée. Dans cette guerre médiatique où l'on tord le cou à la réalité, l'armée sioniste qui tente par tous les moyens de laver l'humiliation que lui a fait subir une poignée de résistants, affirme avoir déjà tué 1 500 soldats du Hamas et détruit de nombreuses caches et sites appartenant au mouvement. La presse occidentale, dont les pays font bloc derrière Israël, reprend aveuglément la même rengaine.

Rares sont les journaux occidentaux qui tentent de dire la vérité et de faire assumer à Israël ce qui se passe actuellement. Sans les exactions sionistes quotidiennes contre les Palestiniens en Cisjordanie et ailleurs, sans l'agression par des colons juifs contre Al-Aqsa, sans la politique expansionniste des sionistes, l'escalade et les hostilités de ces derniers jours n'auraient jamais eu lieu. Les sionistes portent seuls la responsabilité des victimes des deux côtés. Le nombre des victimes israéliennes atteindrait les 1 000 morts et plus de 2 000 blessés, selon des estimations médiatiques; côté palestinien, le bilan global de l'agression israélienne contre la bande de Ghaza et la Cisjordanie occupée, jusqu'à ce mardi matin, s'élève selon le ministère palestinien de la Santé à 704 martyrs et à quelque 3 900 blessés.

Boualem B.

CAUSE PALESTINIENNE

Salah Goudjil prône l'unité et la résistance

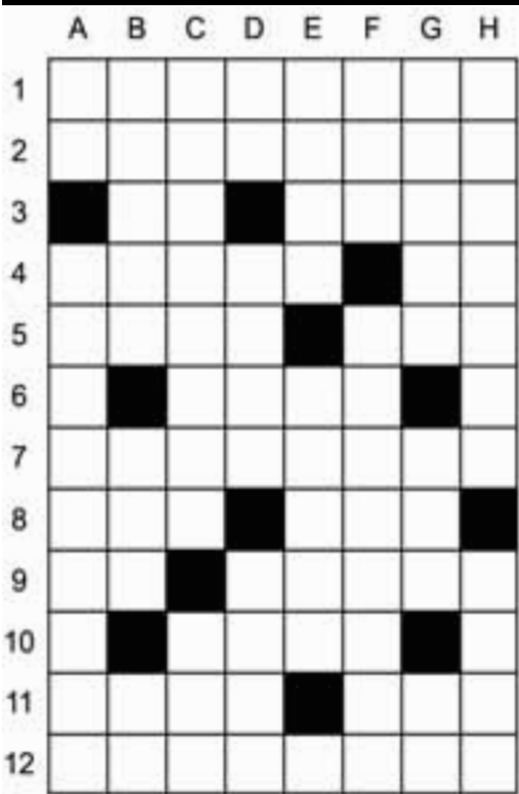
Salah Goudjil, président du Conseil de la Nation, exprime son soutien «indéfectible» à la cause palestinienne. Il appelle à «l'unité des factions palestiniennes pour atteindre l'objectif tant attendu de l'indépendance de la Palestine». Goudjil a souligné «l'importance cruciale de l'unité des factions palestiniennes», les exhortant à «parler d'une seule voix et à se rallier autour de l'accord de réconciliation signé en Algérie l'année dernière». Cet accord, parrainé par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, est perçu par le président de la chambre haute du Parlement comme «le moyen unique et nécessaire pour réaliser l'indépendance tant désirée de la Palestine». Il a également lancé un appel pressant à la communauté internationale et à ses institutions, les invitant à «assumer leurs responsabilités dans la protection du

peuple palestinien, ainsi qu'à l'application du droit international en garantissant le droit légitime des Palestiniens à établir leur propre État indépendant, avec pour capitale El Qods». Salah Goudjil a réaffirmé «le soutien inconditionnel de l'Algérie, de son gouvernement et de son peuple à la résistance palestinienne, qui lutte courageusement sur le terrain pour les droits et l'indépendance du peuple palestinien». Le discours du président du Conseil de la Nation intervient à un moment crucial de l'histoire de la Palestine, marqué par des développements complexes et des défis croissants. Il a insisté sur le fait que les opérations menées par la résistance palestinienne sont «une voie légitime et nécessaire» pour atteindre l'indépendance de la Palestine, tout en rappelant «l'importance de l'unité des factions palestiniennes

sous une seule bannière, évoquant l'exemple de l'unité dans la lutte de l'Algérie pour l'indépendance». Le président du Sénat a également abordé la question de la normalisation des relations avec l'entité sioniste par certains pays arabes et musulmans. Il a soulevé des questions sur «l'impact de cette normalisation sur la question palestinienne, suscitant des préoccupations face aux récents développements». En conclusion, le président du Conseil de la Nation a «vigoureusement critiqué les tentatives visant à décrire la lutte de la résistance palestinienne comme de l'extrémisme», tout en rappelant «les actions excessives des forces sionistes, notamment les attaques contre des civils et le non-respect du droit international humanitaire et des droits de l'homme».

Y.B.

Mots Croisés



- HORizontalement**
- A. Fieuve côtier du Nord. Dominer la situation.
 - B. Citoyenne à la Cour. Dernier mot de demoiselle. À moi.
 - C. Droit de jouissance. Part de soupe.
 - D. Symbole du scandium. Groupes d'atomes. Poisson avec des ailes.
 - E. Un peu d'oseille. Antiques poètes grecs.
 - F. Nommé aux voix. Simplement.
 - G. Qui est sûr de servir. Surface au sol. Négation qui va par deux.
 - H. Sont nombreux à la fin des vacances. Dieu atmosphérique.

- VERTICALEMENT**
- 1. Il travaille avec précision.
 - 2. Examine le patient.
 - 3. Il ne va pas jusqu'à la mer. Son astre est la Lune.
 - 4. Fait attention (se). Saint de Normandie.
 - 5. Préfixe pour l'air. Une larme.
 - 6. Paresseux de naissance.
 - 7. Considéreras avec mépris.
 - 8. Période de reproduction. Pli à la belote.
 - 9. Deux à Pompéi. Reporte à une autre date.
 - 10. Fondement.
 - 11. Trouble des sens. Entre le nord et l'ouest.
 - 12. Perdre de la vitesse.

LES MOTS FLÉCHÉS

Word search grid with clues and a central image of a modern building.

Clues:

- PALPAIS
- JETAS
- BAVE DE RAGE
- ÉCOÛRE
- PAS TOUT À FAIT AU SUD
- BRUIT DE BÉBÉ
- RÉPANDUS DE TOUTES CÔTÉS
- MEMBRE DU CORPS ANIMAL
- À MOI
- ANCIEN ANESTHÉSIQUE
- PIQUANT EN GORGE
- SOCLES DE BALLES
- GÉANTS
- ART PRATIQUE DANS UNE ARÈNE
- ONGUENT
- INTERRUPTIONS SUR IMAGE
- AMOUR DE TRISTAN
- ÉRODÉ
- ÊTRE AU FUTUR
- CATHÉDRALES OU BASILIQUES
- LE NOUVEAU EST PETIT
- IMPÔT SOCIAL
- IL EST DIFFICILE À PEIGNER
- PRÉPARATION À BASE DE FARINE
- BELLE CARTE
- NICKEL ABRÉGÉ
- BIEN FICELÉS
- A UNE EXISTENCE
- CONTRÔLE D'APTITUDE À L'EMPLOI
- COMME LA LANGUE ARGOTIQUE
- TRÈS PRENANTE
- COR D'ARMÉE
- BRISÉE DE FATIGUE
- CŒUR DU CYCLONE
- PRONOM PERSONNEL REFLECHI
- AFFECTION DENTAIRE
- ENJEU
- ESPACE PARSEME D'ÉTOILES
- TOURMENTER
- ARRIVÉE DE L'ŒUF
- C'EST PROPRE QUAND IL N'Y EN A PLUS



SIDOKU

Sudoku grid with numbers 1-9 and clues.

Clues:

- 5
- 4
- 3
- 6
- 9
- 1
- 2
- 4
- 3
- 2
- 6
- 7
- 8
- 9
- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9

MOTS MÊLÉS

Word search grid with letters A-Z and clues.

Clues:

- AFFUT
- AGAMI
- ANNEAU
- ANSE
- APLATIR
- AVALISER
- DRAGON
- ERREUR
- FANGE
- GALVAUDER
- GAVROCHE
- INFERNAL
- JUNGLE
- KAPO
- LAPON
- MASSEPAIN
- PLACENTA
- PLEXUS
- RAVIOLI
- RETS
- RIGORISTE
- SALVE
- TAIE
- TRAFIQUER
- TSAR
- VICAIRE

UNE PIÈCE ARCHÉOLOGIQUE À HAUTE VALEUR HISTORIQUE

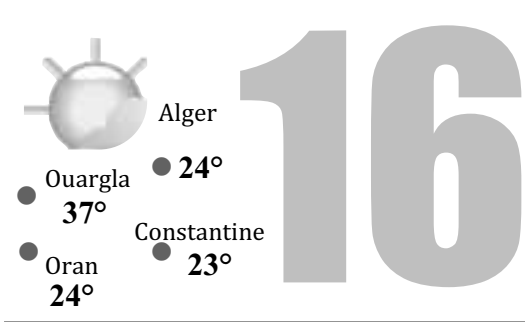
L'ALGÉRIE RÉCUPÈRE UNE ÉPÉE DE L'EMIR ABDELKADER DE FRANCE

L'Algérie poursuit les opérations de récupération de pièces archéologiques de son patrimoine historique de l'étranger. Cette fois-ci, c'est une épée de l'Emir Abdelkader qui a pu être récupérée, selon un communiqué du ministère de la Culture, diffusé lundi. La ministre de la Culture et des Arts, Soraya Mouloudji, a reçu la visite de l'ambassadeur d'Algérie en France, Said

Moussi, qui lui a remis l'épée récupérée qui devait être vendue aux enchères en France, d'après le communiqué du ministère. L'acquisition de cette pièce archéologique « à haute valeur historique » a été effectuée le 8 octobre dernier par les services de l'ambassade d'Algérie en France, indique le ministère de la Culture dans son communiqué. La récupération a été possible suite



à la découverte de l'opération de vente aux enchères de la pièce en question par le biais de la cellule de veille récemment créée au niveau du ministère de la Culture, ajoute la même source.



FADJR	DOHR	ASR	MAGHREB	ISHA
05:17	12:35	15:50	18:19	19:42

L'EXPRESS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION//MERCREDI 11 OCTOBRE 2023 // N°659 //PRIX 20 DA

COMMISSION DE LA DÉFENSE NATIONALE DE L'APN

Vers l'organisation d'une journée sur la situation sécuritaire au Sahel

« Le projet de programme présenté lors de la réunion propose l'organisation d'une journée parlementaire sur la situation sécuritaire au Sahel visant à mettre en évidence les mutations géopolitiques dans la région et les efforts consentis par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune...



La commission de la défense nationale de l'Assemblée populaire nationale (APN) s'est réunie, ce lundi, sous la présidence de son président, Gharbi Abdelbaset, pour examiner son programme d'action pour la session parlementaire ordinaire 2023-2024, indique un communiqué de la chambre basse du Parle-

ment. « Le projet de programme présenté lors de la réunion propose l'organisation d'une journée parlementaire sur la situation sécuritaire au Sahel visant à mettre en évidence les mutations géopolitiques dans la région et les efforts consentis par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, pour assurer la sécu-

rité et la stabilité de l'Algérie », précise le communiqué. Le projet de programme « compte d'autres propositions relatives à des visites dans différentes structures militaires et sécuritaires (commandements, écoles militaires, hôpitaux et secteurs opérationnels) en vue de renforcer le lien armée-nation », ajoute la même

source. Le projet de programme propose également « l'organisation de portes ouvertes au siège de l'APN pour faire connaître l'Armée nationale populaire (ANP) et sensibiliser sur ses nobles missions pour la préservation de la souveraineté et de la sécurité du pays », conclut le communiqué.

Y.B.

MOUDJAHIDA ET MEMBRE DE L'ALN : CHOUMICHA BABA AHMED N'EST PLUS

La moudjahida et membre de l'Armée de libération nationale (ALN), Choumicha Baba Ahmed, est décédée à l'âge de 84 ans. Issue d'une famille imprégnée de valeurs nationalistes dont le domicile est situé à Bab El-Hdid (Tlemcen) et servait de point de rencontre secret des moudjahidines, feu Choumicha a entamé son action militante à l'âge de 17 ans. Elle a été chargée de transmettre des correspondances de et vers le commandement de la cinquième zone. Après avoir réussi sa première mission, à savoir la transmission d'un message secret à l'intérieur de la prison de Tlemcen, la défunte s'était vue attribuer un poste de gestionnaire des finances. La regrettée a exécuté avec brio sa première opération de Fidaï au « Café Américain » (Tlemcen) où elle avait placé une bombe. Poursuivie par les autorités françaises, feu Choumicha a rejoint les rangs de l'ALN en 1956 en tant que caporal à la cinquième Wilaya historique. La moudjahida a un riche parcours révolutionnaire

ponctué de batailles, à l'instar de « Ain- Sefra », « Si-Tahar » (Tlemcen), « Abadli-Omar » et « Djbel Sidi-Afif ». Elle a été grièvement blessée lors de sa dernière bataille qui a eu lieu quelques mois avant le cessez-le-feu. Au lendemain de l'indépendance, la moudjahida a été nommée à la tête du premier centre d'enseignement d'enfants de choudhada. Elle a rejoint également l'Union générale des femmes algériennes (UGFA) avant d'être nom-

mée cadre au ministère des Moudjahidine. En cette douloureuse épreuve, le ministre des Mou-djahidine et des Ayants-droit, Laid Rebiga, présente ses condoléances les plus sincères à la famille de la défunte ainsi qu'à ses compagnons d'armes, exprimant ses profonds sentiments de compassion. La dépouille de la moudjahida sera inhumée aujourd'hui après la prière d'El-Dohr au cimetière d'El-Alia.

R.N.

LUTTE CONTRE LA CONTREBANDE ET LA SPÉCULATION

GROSSE SAISIE DE PRODUITS ALIMENTAIRES À CHLEF, TAMANRASSET ET IN GUEZZAM

Les services opérationnels de la Sûreté nationale ont procédé, le week-end dernier, à la saisie de 423 quintaux de produits alimentaires et plus de 15 000 litres d'huile de table, et à l'arrestation de six (6) individus, dont deux (2) ressortissants étrangers, et ce, lors d'opérations distinctes dans les wilayas de Chlef,

Tamanrasset et In Guezzam, a indiqué hier un communiqué des services de la Sûreté nationale. « Dans le cadre de la lutte contre la contrebande et la spéculation sur les produits de large consommation, les services opérationnels de la Sûreté nationale ont procédé, le week-end dernier, lors d'opérations distinctes à Chlef, Tamanrasset et In Guezzam, à la saisie de 423 quintaux de légumineuses et de produits alimentaires de large consommation et de 15 800 litres d'huile de table destinés à la contrebande et la spéculation », a précisé la même source.

Les services opérationnels ont ainsi saisi « 190 quintaux de céréales et de légumineuses à Chlef, 15 800 litres d'huile de table et 200 quintaux de farine à Tamanrasset et 33 quintaux de différents produits alimentaires de large consommation à In Guezzam », a détaillé le communiqué. « Ces opérations se sont soldées par l'arrestation de six (6) individus, dont deux (2) ressortissants étrangers, lesquels ont été présentés devant les juridictions territorialement compétentes », a conclu la même source.

Y.B.

LE MINISTRE DE LA COMMUNICATION L'ÉVOQUE : L'ORGANISATION DES CHAÎNES DE TÉLÉVISION PRIVÉES "SE FERA DANS LE CADRE DE LA LOI"

Le ministre de la Communication, Mohamed Laagab, a affirmé, hier, que l'organisation des chaînes de télévision privées "se fera dans le cadre de la loi". Dans une déclaration à la presse, en marge d'une séance plénière consacrée à la présentation de la politique générale du Gou-

vernement devant les membres de l'Assemblée populaire nationale (APN), M. Laagab a souligné que "les chaînes privées actuellement en difficulté seront organisées dans le cadre de la loi, qui prévoit des chaînes généralistes et d'autres thématiques".

Y.S.

USMA BENCHIKHA DÉMISSIONNE

L'entraîneur de l'USM Alger, Abdelhak Benchikha, a démissionné de son poste lundi 10 octobre 2023, a annoncé le club sur son site Internet. Il s'ajoute aux sept autres coaches qui ont quitté leurs équipes depuis le début du championnat. Dans un premier temps, la direction du club a expliqué que cette démission est en réaction aux « insultes » que le coach a subies à l'entrée du stade. Un « post » qui

a été par la suite supprimé, laissant place juste à l'annonce de la démission. Le club algérois a perdu son dernier match du championnat (4^e journée) face à la JS Kabylie (1-0). Benchikha est le huitième entraîneur à quitter son club depuis le début du championnat, après Nadir Leknaoui (Paradou AC), Youcef Bouzidi (JS Kabylie), Aziz Abbas (NC Magra), Abdennour Hamici (MC El Bayadh), Liamine Bougherara (CS Constantine), Abdelkader Iaiche (ASO Chlef) et Sven Vandenbroeck (CR Belouizdad).

R.S.

ALGÉRIE FERRIES ANNONCE L'ANNULATION DE CERTAINES TRAVERSÉES

Dans un communiqué diffusé hier, la compagnie nationale de transport maritime Algérie Ferries a annoncé l'annulation de plusieurs traversées programmées durant ce mois d'octobre entre les ports d'Oran, Mostaganem et les ports de Marseille et Sète en France. Il s'agit des traversées Oran-Marseille (11 octobre), Marseille-Oran (13 octobre), Mostaganem-Sète (24 octobre), Sète-Mostaganem (25 octobre). Par ailleurs, la traversée programmée pour la journée du 23 octobre entre le port d'Alicante (Espagne) vers le port de Mostaganem a été transférée vers le port d'Oran à 19h. La traversée du retour Mostaganem-Alicante a été également délocalisée vers le port d'Oran.

R.N.